



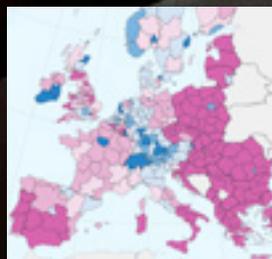
CORSICA IMPERIALE

AU TOUR DU NEVEU

P5 À 7

**GRANDE ENQUÊTE
LECTORAT
EN ENCART CENTRAL**

Photo Timothy Leoncini



EUROPE
**LA POLITIQUE
DES RÉGIONS**
P20

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINION P4
BRÈBVES P 21 • EUROPE P23 •
SÉLECTION SORTIES P26
ANNONCES LÉGALES P11

1,60€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

2020?

È COSÌ,
TI PIACI, Ò MANÜ?



SOMMAIRE

OPINION

P4

EXPOSITION **CORSICA IMPERIALE**

P5



ENVIRONNEMENT **WORLD CLEANUP DAY**

P8

ANNONCES LÉGALES

P11

EN BREF ET EN CHIFFRES

P21

EUROPE **LA POLITIQUE DES RÉGIONS**

P23



SÉLECTION DE SORTIES

P26

ENCART CENTRAL: ENQUÊTE LECTORAT

Delfini resistenti

Senza esagerà troppu è impiegà qualificativi sprupusitati, s'hè campatu un actu di resistenza forti sabbatu u 21 di sittembri in u golfu d'Aiacciu. Era urganizata quillu ghjornu a finali di u Campionatu di Francia di jet ski, cù a prisenza, trà i squadri è l'accompagnatori, di 700 à 800 parsoni stallati durante trè ghjorni in a Cità imperiali, senza cuntà u publicu. Una prova chì hè stata piantata quattru volti, par via di a prisenza di delfini, chì nutavani è saltavani à mezu à i jets. Podassi una manera di ghjucà cù i cumpetitori, o simpliciamenti pà dilli d'andà à fà i so affari in altrò. «Ci voli à pruteghja i delfini, sò ind'è elli, ancu s'ellu hè difficiuli à gistiscia pà i cronometri», hà dichjaratu l'organizatrici. Ancu di grazia ! Òn mancarissi più cà què d'impidiscia l'animali, inde i so lochi, di campacci, pà u piacè d'unipochi. S'è a pulluzioni ambientali è sunori hè un casticu, soca, pà l'abitanti di u circondu, ùn ni parlemi tandu pà tuttu l'ecusistema marinu chì si vedi disturbatu à più pudè. I difensori arditi d'evenimenti spurtivi motorizati di u gennaru è i prufizionali chì appruffittani à u nivellu ecunomicu di manifistazioni simili truvàrani sempri à dì ch'ellu si cerca à roghna à grattà, ma dinò chì ci sò affari di più urghjenti ad arrigulà in Corsica cà calchi motò marina chì diragna una volta à l'annu una manata di pesci. Di sicuru, c'hè di più pulluzioni cù u trafficu cuttidianu di vitturi in cità, è cù i pass'è veni di l'avviò è di i battelli. Ma ùn hè micca una raghjoni pà cuntinuà à fà n'importa chì è avè cumpurtamenti micca rispunsivuli di pettu à u nostru mondu. Quissa sì, l'urghjenza ! Quilla di salvà i pulmoni verdi è turchinu chì parmettini à a nostra Terra di tena fiatu. I listessi chì si lagnavani di u pugu di ghjenti cuscenti di i danni fatti à a nostra pianeta sarani podassi i primi à pienghja quand'ellu sarà troppu tardi... ■ **Santu CASANOVA**

INFORMATIONS RELATIVES AUX ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Dans le souci de maintenir le service de qualité que nous assurons pour les annonces qui nous sont confiées, nous nous vous rappelons que c'est désormais

le mardi avant 16 heures impératives

que nous devons recevoir vos annonces.

Merci de veiller tout particulièrement à vos insertions avec devis préalables ou conditions particulières...

Pour joindre Albert Tapiero

au service annonces judiciaires et légales

tél. 04 95 32 89 92 – mail: al-informateurcorse@orange.fr

et Bernadette Benazzi à notre secrétariat-comptabilité

tél. 04 95 32 04 40 – mail: gestion@corsicapress-editions.fr

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS*

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95
Directeur de la publication – Rédacteur en chef: Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40 Annonces légales Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION 21, Cours Napoléon • BP 30059 • 20176 AJACCIO Cedex 1
Tél. 04 95 32 89 95

RÉDACTION

- Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
- 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris
- 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

*Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés: PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia
Dépôt légal Bastia CPPAP 0324 | 88773 • ISSN 2114 009
Membre du SPCR • Fondateur Louis Rioni •



Grandes causes ... et cause toujours

Si, déjà, elle avait son lot de détracteurs, nombre de députés ou de membres du gouvernement la trouvaient résolue, droite dans ses bottes, Greta Thunberg. C'était le 22 juillet dernier, la jeune militante écologiste suédoise s'exprimait à l'Assemblée nationale, et dans l'assistance, on affichait des sourires approbateurs voire attendris. Mais ça c'était avant. Depuis, Greta Thunberg et 15 autres enfants et adolescents ont déposé devant le comité des droits de l'enfant de l'Onu une plainte visant l'Allemagne, l'Argentine, le Brésil, la France et la Turquie, accusés d'inaction face au dérèglement climatique. Dès lors, la bienveillance (ou la condescendance souriante qui en tenait lieu ?) n'est plus de mise. Non mais ho ? De quel droit ose-t-elle, cette gamine ? Tout simplement de celui que lui ont reconnu ces pays. Ils ont en effet choisi de signer et ratifier un protocole optionnel venant s'ajouter à la Convention relative aux droits de l'enfant et qui permet à tout enfant estimant que l'un de ses droits fondamentaux a été violé, de déposer une plainte individuelle devant le Comité des droits de l'enfant. Rien ne les y contraignait. Voir aujourd'hui tant d'élus ou anciens élus français s'offusquer parce qu'une enfant use du droit qu'on lui a spontanément offert serait presque comique si cette indignation toute sélective n'était symptomatique du rapport faussé qu'entretiennent, depuis plusieurs années déjà, les représentants politiques avec ces simples citoyens qui leur ont confié la charge de représenter et servir leurs intérêts. On signe des chartes qu'on ne ratifie pas, on en ratifie d'autres qu'on compte bien ne jamais avoir à appliquer. Et on consulte, à tours de bras. Grand débat, grandes causes, grandes réformes et gros chantiers, le citoyen a la parole ! Il a le droit de faire connaître ses attentes. C'est merveilleux ! À condition toutefois qu'il n'ait pas l'outrecuidance de prétendre être entendu et sache se satisfaire d'une écoute à vrai dire plus que distraite. À condition, aussi, qu'il ne s'avise pas de vouloir brandir des droits qui, à l'évidence, ne lui ont été accordés que pour mieux lui rétorquer : cause toujours !

À ce stade, il nous faut dire à nos lecteurs que nous cédon, nous aussi, à la tentation de consulter. Vous trouverez donc dans ce numéro un questionnaire destiné à nous aider à améliorer son contenu. Et, même si vous êtes libre de ne pas nous croire, votre avis nous intéresse. Vraiment ! ■ PMP

IL FALLAIT LE DIRE «Une décision raisonnable», « ça permet de se rendre aux manifestations officielles, comme le 14 juillet, par exemple ».

C'est en ces termes qu'**Edith Cresson**, qui fut locataire de Matignon de mai 1991 à avril 1992 sous la présidence de François Mitterrand, a salué dans *Capital* la décision d'Edouard Philippe d'accorder à vie aux anciens premiers ministres une voiture avec chauffeur. Il faut dire qu'elle n'avait jamais cessé d'en disposer depuis 27 ans. Il est de petites habitudes dont on a du mal à se passer, surtout quand elles sont financées par d'autres. ■ EP

HUMEUR

EN LIBERTÉ LIVE EN DIRECT

Pour la plus grande gloire de la culture du navet, un jour, Babette, incarnée par Brigitte Bardot, s'en alla en guerre. Quatre ans après une retraite bien méritée, Mme Brigitte Macron, pour sa part, reprend du service. Afin de mieux épauler son époux occupé à mûrir ses plans de bataille, elle s'est portée spontanément à la présidence du Live : l'institut des vocations pour l'emploi. Façon comme une autre d'entrer à son tour en campagne. Du moins, il ne s'agit pas pour la Première dame de France d'un rôle de composition. En sa qualité de professeur ayant compté un futur président de la République parmi ses élèves, elle est indiscutablement *the right woman at the right place*. Le Live a ouvert ses portes le 16/09/2019 à Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). C'est une structure dédiée aux « décrocheurs ». Soit, en d'autres termes, « des personnes de 25 ans et plus ayant quitté l'école sans diplôme, et n'ayant pas suivi de formation qualifiante ni obtenu d'emploi ». Pour l'actuelle rentrée des classes, ils seront 53 à pouvoir bénéficier de 35 heures d'ateliers par semaine. Une fois par mois, Mme Macron fera découvrir aux « livers » la littérature classique, le patrimoine culturel, le théâtre, lors de cours qui ne se dérouleront pas de manière scolaire mais sous forme de masterclass. Pour autant, l'enseignement des mathématiques, de l'histoire et d'autres matières ne sera en rien négligé. Le cours d'anglais a du reste débuté. Et les élèves savent déjà qu'ils sont des « Neet » : « *Not in education, employment or training* ». Ce qui, avec ou sans l'accent d'Oxford, enjolive un CV lu à haute voix et en jette beaucoup plus que l'expression usée jusqu'à la corde à force d'avoir servi : « *galérer dans des p'tits jobs au black* ». Le Live est entièrement financé par le groupe de luxe LVMH. Chaque sélectionné pour cette formation gratuite recevra environ 1000€ par mois pendant 9 mois avec en prime une visite VIP à l'Élysée. Waouh ! Comme les footballeurs millionnaires ? Pareil frerot ! Avec selfies et tout... Costards, limaces, pompes de prix et Légion d'honneur en moins. Il faut raison garder.

Cela dit, il y aurait en France 300 000 « décrocheurs ». Ce qui donne une idée du chemin à parcourir pour parvenir un jour à gommer l'inégalité des chances. Alors, jéroboam millésimé, fiole de Dior ou carafe de chez Gifi, qu'importe le flacon ? Pourvu qu'on ait l'ivresse de victoires en devenir. Souhaitons donc à Live longue vie et de nombreux petits frères. Toutefois, saluer le côté innovant de l'initiative nous laisse plus circonspect. Il y a comme du vieux décor badigeonné au new deal ; de la fripe relouée newlook ; un relent de tétine usagée à peine passée sous un filet d'eau claire et proposée sans atermoyer pour une resucée. Jugez : coïncidence cosmique ou comique, au choix, selon l'humeur de chacun, ce même 16 septembre Edith Cresson a lancé une école de la 2^e chance à Angoulême ; son 132^e « bébé » la première E2C ayant vu le jour à Marseille en 1997. Certes, les E2C se limitent à accueillir les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire depuis plus d'un an sans diplôme et sans qualification. Mais pour le reste, les buts à atteindre fixés par le Live sont déjà les leurs depuis l'adoption du projet d'Edith Cresson par la Commission européenne en 1995. Les socialistes auraient pu en témoigner. À condition de n'avoir pas migré vers la LREM où ils s'astreignent désormais à conserver un charolais sur la langue d'un bois dont on fait les pipeaux. On se prend alors à regretter un manque de franche coopération, voire d'union, entre EC2 et Live. À redouter un comportement de dames patronnesses duellistes de l'aiguille à tricoter. À craindre des échanges aigres-doux, de futurs excès, cellules mères de crépages de chignons médiatiques toujours préjudiciables aux bonnes intentions des procédures mise en route. Et, de guerre lasse, Babette ou pas, on en vient à se résigner, avec l'espoir que chacune pourra demain identifier et revendiquer ses décrocheurs, modernes Boudus à sauver des eaux, en adhérant avec sagesse aux précieux conseils de Brel : « *Pour faire une bonne dame patronnesse/Mesdames, tricotez tout en couleur caca d'oie/Ce qui permet, le dimanche, à la grand-messe/De reconnaître ses pauvres à soi* ». ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**



CORSICA IMPERIALE

AU TOUR DU NEVEU

Depuis le 6 juillet dernier et jusqu'au 21 décembre 2019, grand public et passionnés d'histoire peuvent découvrir Corsica Imperiale, exposition temporaire du musée de Bastia consacrée au Second Empire et plus particulièrement à la relation entre Napoléon III et la Corse.

Visite guidée avec Sylvain Gregori, directeur du musée, et Philippe Peretti, adjoint au maire en charge du patrimoine.



Photos Christophe Giudicelli

Peintes en noir sur les murs du musée de Bastia, de discrètes flèches directionnelles surmontées du «chiffre» de Napoléon III guident le visiteur vers le 2^e étage, point de départ de l'exposition Corsica Imperiale. C'est là, dans une muséographie rappelant un appartement dans le pur style du Second Empire, richement décoré de papiers peints rouges et de colonnes, que nous rejoignons nos deux guides du jour. «*La thématique de l'exposition est de démontrer quels liens avait tissé Napoléon III avec la Corse*» explique Sylvain Gregori, directeur du musée de Bastia, au pied d'un imposant portrait officiel de Napoléon III, restauré pour l'occasion. Au total, le visiteur aura l'occasion de contempler 250 pièces et œuvres. «*Des huiles sur toiles, dont certaines prêtées par le musée d'Orsay, des sculptures, des objets ayant appartenu à Napoléon III, mais aussi des objets que nous ne reverrons pas de sitôt en Corse, comme des dessins de l'architecte Eugène Viollet-Le-Duc*» souligne le directeur du musée.

Corsica Imperiale consacre toute une salle à la statuaire napoléonienne présente dans l'île. «*Nous voulons montrer aux visiteurs comment Napoléon III, qui est né à Paris, essaye d'imposer son image dans l'île à travers la construction de monuments en lien*

avec l'imagerie napoléonienne» argue Sylvain Gregori. Et le stratagème de l'empereur a l'air de fonctionner. Dans un décor aux faux airs de cabinet noir, le visiteur rencontre, dans la pièce suivante consacrée aux Corses qui lui ont prêté allégeance, tels que Étienne Conti, qui sera son secrétaire et chef de cabinet; Joseph Marie-Pietri, préfet de police de Paris; ou encore Vincent Benedetti, le diplomate bastiais au cœur de l'imbroglio diplomatique de la Dépêche d'Ems qui conduira à la guerre entre la France et la Prusse en 1870 et dont l'issue, après la défaite de Sedan, marquera la fin du règne de Napoléon III.

La visite continue à l'étage inférieur: «*Dans cette pièce, nous avons voulu parler des réalisations de Napoléon III en Corse*» indique Sylvain Gregori au milieu de vieux plans cadastraux et de rapports sur l'industrialisation de la Corse présentant l'extraction du cuivre dans la région de Castifao ou encore l'élevage des vers à soie. «*Une légende noire entoure Napoléon III et le Second Empire, mais ils sont en train d'être réhabilités*, intervient Philippe Peretti, adjoint au maire de Bastia en charge du patrimoine et passionné d'histoire. Le visiteur peut également découvrir dans cette pièce comment le tourisme a été développé dans l'île avec les cures thermales durant le Second Empire, ou encore comment l'industrie forestière s'est mise

avec l'imagerie napoléonienne» argue Sylvain Gregori. Et le stratagème de l'empereur a l'air de fonctionner. Dans un décor aux faux airs de cabinet noir, le visiteur rencontre, dans la pièce suivante consacrée aux Corses qui lui ont prêté allégeance, tels que Étienne Conti, qui sera son secrétaire et chef de cabinet; Joseph Marie-Pietri, préfet de police de Paris; ou encore Vincent Benedetti, le diplomate bastiais au cœur de l'imbroglio diplomatique de la Dépêche d'Ems qui conduira à la guerre entre la France et la Prusse en 1870 et dont l'issue, après la défaite de Sedan, marquera la fin du règne de Napoléon III.

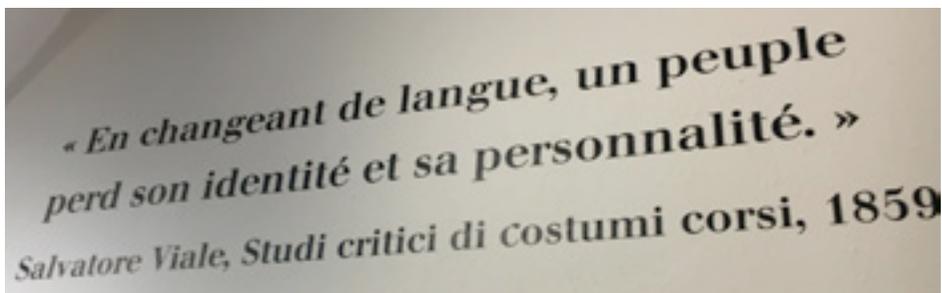
La visite continue à l'étage inférieur: «*Dans cette pièce, nous avons voulu parler des réalisations de Napoléon III en Corse*» indique Sylvain Gregori au milieu de vieux plans cadastraux et de rapports sur l'industrialisation de la Corse présentant l'extraction du cuivre dans la région de Castifao ou encore l'élevage des vers à soie. «*Une légende noire entoure Napoléon III et le Second Empire, mais ils sont en train d'être réhabilités*, intervient Philippe Peretti, adjoint au maire de Bastia en charge du patrimoine et passionné d'histoire. Le visiteur peut également découvrir dans cette pièce comment le tourisme a été développé dans l'île avec les cures thermales durant le Second Empire, ou encore comment l'industrie forestière s'est mise



NAPOLÉON III, QUI ES-TU?

Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, que l'on connaîtra par la suite sous le nom de Napoléon III, est né le 20 avril 1908 à Paris. Il est le troisième fils de Louis Bonaparte, frère de Napoléon Ier, et d'Hortense de Beauharnais, fille de Joséphine, issue du premier mariage de celle-ci avec le vicomte Alexandre de Beauharnais, mort sur l'échafaud en 1794. Après la chute de son oncle et la loi du 12 janvier 1816 bannissant tous les Bonaparte du territoire français, il suit d'abord sa mère en exil en Suisse alémanique, puis quelques années plus tard se rend en Italie où il œuvre pour l'unification des états italiens. Le destin de Charles-Louis-Napoléon Bonaparte se trouve pourtant en France. Après les coups d'état ratés de Strasbourg en 1836 et de Boulogne-sur-Mer en 1840, il est élu le 10 décembre 1848, avec 75% des suffrages, président de ce qui deviendra la II^e République. Il devient ainsi le premier président de la République française de l'histoire. Le 2 décembre 1851, à la suite d'un nouveau coup d'état, il met fin à la II^e République et s'autoproclame empereur des Français, marchant ainsi dans les pas de son oncle Napoléon I^{er}. Son règne est marqué par l'innovation scientifique, industrielle ou encore par le développement du chemin de fer. En matière de politique étrangère, son souhait de replacer la France sur le devant de la scène européenne sera une source de tensions avec les pays voisins et conduira à la guerre de 1870 contre la Prusse. Mal préparée et en infériorité numérique, l'armée française enregistrera une cuisante défaite le 1^{er} septembre 1870 à Sedan, mettant fin au règne de Napoléon III. Il meurt en exil en Angleterre le 9 janvier 1873, à l'âge de 64 ans. ■

«C'est le moment dans l'histoire de la Corse où l'île se retrouve aux confluent des cultures française et italienne mais aussi aux prémices d'une revendication identitaire insulaire»



en place, tout comme les transports. L'objectif de Napoléon III était de recentrer l'économie de la Corse vers la France et non plus vers l'Italie». C'est, justement, le fil rouge de l'exposition Corsica Imperiale: comment Napoléon III a utilisé les outils à sa disposition pour intégrer au sein de l'empire la Corse devenue française un siècle plus tôt. La dernière salle de l'exposition est dédiée à la culture.

Le visiteur y découvre la mode du Second Empire dans l'île. Mais si nombre de Corses adoptent la mode française pour se vêtir comme pour décorer leurs maisons, l'opposition culturelle, notamment italienne, fait de la résistance avec la figure de l'écrivain bastiais Salvatore Viale dont la citation: «En changeant de langue, un peuple perd son identité et sa personnalité» s'étale en grand sur l'un des murs. «C'est le moment dans l'histoire de la Corse où l'île se retrouve aux confluent des cultures française et italienne mais aussi aux prémices d'une revendication identitaire insulaire» observe Sylvain Gregori, avant de rajouter qu'il s'agit également du début du «problème politique corse.» Avec Corsica Imperiale, le visiteur se balade donc dans l'histoire jusqu'alors assez méconnue du Second Empire en Corse. Depuis son inauguration début juillet, 10 000 personnes ont déjà poussé les portes de cette exposition. Une fréquentation qui inscrit Corsica Imperiale dans la même dynamique que l'exposition Secrets d'épaves présentée en 2017, qui reste à ce jour le plus grand succès du musée de Bastia en matière d'expositions temporaires. «En été, note Sylvain Gregori, le public est composé à 90% de touristes, mais dès septembre, ce sont les locaux qui viennent au musée, dont de nombreux scolaires. On a également prévu plusieurs événements et le catalogue de l'exposition devrait être épuisé d'ici la fin de l'année.» ■ Christophe GIUDICELLI

BASTIA ET LE TOURISME NAPOLÉONIEN

«Nous adhérons à tous les projets qui traitent de Napoléon» dit Philippe Peretti. En effet, 250 ans après sa naissance, l'empereur a toujours ses adeptes et attire les foules lors d'événements organisés en son honneur. Il n'est qu'à voir le nombre de commémorations organisées dans de grandes ou de petites villes européennes qui se targuent d'un héritage napoléonien alors que l'empereur les a seulement traversées à cheval. «La ville de Bastia conserve des traces du Premier Empire mais aussi du Second Empire à travers de nombreux personnages intéressants. Nous sommes également en face de l'île d'Elbe, qui utilise la légende napoléonienne à plein temps. Cet été, l'office du tourisme a d'ailleurs mis en place une visite de la ville autour de la figure de Napoléon Bonaparte qui a connu un franc succès» ajoute l'adjoint au maire avant de conclure: «Nous ne sommes pas Ajaccio, mais Bastia a aussi son rôle à jouer.» ■

PLANÈTE TERRE: OBJECTIF NETTOYAGE





En cette fin du mois de septembre, un peu partout sur la planète, on a vu fleurir des mobilisations pour demander aux Etats d'agir et prendre des décisions fortes en faveur de la défense de l'environnement. En Corse, comme sur les cinq continents, les lycéens se sont mis en grève pour le climat à l'occasion du Friday For Future tandis que d'autres ont participé le 21 septembre dernier au World Clean Up Day. Un reportage de Christophe GIUDICELLI

World Cleanup Day, soit journée mondiale du nettoyage, en français. L'initiative a été lancée en 2008 en Estonie par la fondation Let's Do It Foundation et visait à nettoyer un pays, un peu à l'image d'un grand nettoyage de printemps organisé par les citoyens. Malheureusement, une décennie plus tard, l'homme continue de dégrader son environnement comme jamais, si bien que l'opération, désormais portée par l'ONG internationale Let's do it World, s'est depuis étendue à 156 pays à travers le monde et rassemble pas loin de 20 millions de personnes.

11 ÉVÈNEMENTS EN CORSE

Rien qu'en France, pour cette édition 2019 du World CleanUp Day, des centaines d'évènements ont été organisés, comme des nettoyages de plages, de rivières, de forêts ou tout simplement de quartiers. La Corse n'était pas en reste, onze évènements étaient recensés sur le site internet de la fondation. Des manifestations qui allaient du nettoyage des ruelles d'un village, en passant par les pistes de montagne, mais qui s'articulaient majoritairement, géographie insulaire oblige, autour du ramassage des déchets sur les plages. C'est justement une opération de ce type qu'a décidé d'organiser Saveria Massoni sur la plage de Tombulu Biancu qui jouxte la réserve naturelle de l'étang de Biguglia, sur le territoire de la commune de Furiani. C'était la première fois que cette défenseuse convaincue de l'environnement, habituée des nettoyages de plages, coiffait la casquette d'organisatrice. «Il n'y avait pas d'évènements sur la région bastiaise pour le World CleanUp Day, pourquoi ne pas en organiser un, ce n'est pas très compliqué» explique celle qui, quelques semaines plus tôt, avait annoncé l'évènement sur les réseaux sociaux.

Le rendez-vous était donné à 10h et malgré un ciel couvert, ils sont une vingtaine d'habitants des alentours, venus seuls ou en famille à

avoir répondu présent en ce samedi matin. De quoi rassurer l'organisatrice qui, sourire aux lèvres face aux «nettoyeurs» du jour, rappelle le but de cette journée et distribue les sacs tout en donnant les consignes: «Le port des gants est obligatoire. Les mégots de cigarettes, comme les plastiques, doivent être mis à part afin d'être triés et recyclés».

15 MINUTES POUR REMPLIR UN GOBELET DE MÉGOTS

Très rapidement, sac en main, et scrutant le sable, la petite équipe s'élançait à la recherche de débris: «C'est un petit geste, ça paraît dérisoire mais c'est important à titre personnel, puisque c'est la seule action que l'on peut faire directement en tant que citoyen» témoigne Anne, venue nettoyer la plage avec sa famille. Un petit geste à l'échelle de l'individu, mais un geste, celui d'une main qui s'abaisse vers le sol, qui saisit... et qui ramasse beaucoup. Malgré l'apparence propre de la plage de Tombulu Biancu, régulièrement nettoyée mécaniquement, quinze minutes seulement ont suffi à Pierre-Louis pour ramasser un gobelet entier de mégots. «Sur une centaine de mètres carrés», lance t-il avant de rajouter «la plage est située en bordure de route, cela peut venir aussi des personnes qui jettent des mégots par la fenêtre de leur voiture». Son explication à peine terminée, une jeune nettoyeuse arrive avec deux sachets remplis de débris en tout genre ramassés sur les dunes, au niveau des espaces protégés par le Conservatoire du littoral. Canettes de soda, seringues, emballages, fibres plastiques et textiles à peine reconnaissables et même... un pare-choc de voiture. Si autour, certains participants sont dépités par les trouvailles, Pierre-Louis et ses amis ont fini par s'habituer: «On est pêcheurs. À chaque fois que l'on vient à la pêche, on emporte avec nous un sac poubelle. Dans l'eau, on trouve des sacs plastique, des bouteilles, des canettes, beaucoup de mégots plantés dans le sable». Mais les débris ne s'arrêtent pas au bord



de mer. Pierre Louis pratique également la plongée sous-marine: «Dans les fonds marins, il y a de tout, des morceaux de masques, des tubas, des tongs. C'est inquiétant».

LE PROBLÈME DES MICROPLASTIQUES...

Si les gros déchets sont facilement visibles et peuvent être rapidement «dégagés» d'un environnement naturel, restent ceux qui sont très petits, voire invisibles et qui polluent, sournoisement et en silence, les plages, les mers et les océans. Depuis une trentaine d'années, les microplastiques sont la bête noire des défenseurs de l'environnement et des espèces aquatiques. Ils mesurent moins de 5 millimètres et font des ravages. Souvent issus de déchets plus gros qui se sont décomposés au fil du temps, ils sont ingérés par les animaux marins. Régulièrement, les pêcheurs n'hésitent pas à publier sur les réseaux sociaux le contenu de l'estomac de leurs prises. Ces microplastiques se retrouvent in fine dans la chaîne alimentaire pour finalement être ingérés par l'homme. Si pour l'instant, des études doivent encore être menées pour connaître l'impact des micro-plastiques sur la santé des humains, on ne peut que se douter que manger du plastique a probablement un effet néfaste sur notre organisme. Thierry s'est mis en devoir de les ramasser en balayant le sol avec son pied. «Malgré le passage de la machine,

il en reste énormément» dit-il en montrant, dans la paume de sa main, un amoncellement de très petits bouts de plastiques multicolores. «Il s'agit uniquement de ceux situés en surface, le sol doit en être plein et le reste termine à la mer» rajoute-il. «On arrive trop tard, c'est dramatique, ça me met en colère. C'est une absence de civisme» lance celui qui est venu ce matin nettoyer la plage avec, malgré tout, encore l'espoir de préserver les générations futures.

UNE PRISE DE CONSCIENCE PLUS QUE NÉCESSAIRE

Car ici, sur la plage de Tombulu Biancu, c'est l'avenir qui inquiète le plus les ramasseurs. «Le climat, la gestion des déchets, c'est l'enjeu majeur d'aujourd'hui, cela me préoccupe et cela ne s'améliore pas, j'ai donc envie d'agir à mon niveau» répète une nouvelle fois Saveria Massoni. Pour d'autres ramasseurs, les décisions politiques en faveur de l'environnement doivent être plus fortes tout comme les sanctions contre les pollueurs: «Il n'y a que quand on touche au porte-monnaie qu'il y a des résultats» précise un autre. Quoi qu'il en soit, dans le meilleur des mondes, «On ne devrait pas être là, sur la plage, en train de ramasser des déchets» conclut Saveria Massoni qui, en une matinée avec son équipe, a ramassé une quinzaine de sacs de débris et plus d'une centaine de mégots de cigarettes. ■
Christophe GIUDICELLI

En 2018, **3000** opérations CleanUp avaient été organisées en France, mobilisant quelque **200000** personnes.

Elles ont permis le ramassage de **660t / 15000m³** de déchets soit un volume équivalent à **1000** camions-poubelle ou **5** piscines olympiques et de **10 millions** de mégots de cigarettes. **76%** des équipes mobilisées ont assuré elles-mêmes le tri des déchets ramassés.

Sur l'ensemble des déchets ramassés **220t/8000 m³** étaient des déchets valorisables, dont **48t/950m³** de verre, **60t/1800m³** de métaux, **65t/2000m³** de plastiques, **5t/1700m³** de cartons et papiers. ■ PMP



CONSTITUTION SOCIETE

N° 01

OPTIQUE CASINCA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08-08-2019 fait à Vescovato (2B), il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : **OPTIQUE CASINCA**
SIEGE SOCIAL : Lieu-Dit Suertolu - 20215 Vescovato.

OBJET :
La société a pour objet la vente de lunettes, verres correcteurs, appareils d'optique, vente et adaptation de lentilles, d'appareils acoustiques et de matériel photographiques.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 1000 euros entièrement libéré
PRESIDENT : Monsieur **ROGNONI Aurélien** né le 04-07-1991 à Bastia (2B), demeurant à 14 Bd PAOLI - 20200 BASTIA, de nationalité Française pour une durée illimitée.

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur **SERRES Fabrice** né le 09-12-1990 à SALON DE PROVENCE (13), demeurant à POGGIO MEZZANA - 20230 POGGIO MEZZANA, de nationalité française, pour une durée illimitée.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes
IMMATRICULATION : Au **RCS** de Bastia.

Pour avis,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 20/8/19, il a été constitué une SAS dénommée **LES COLLECTIONS DU SUD**. Siège social : le balisier ii chemin de biancarello 20090 Ajaccio. Capital : 200 euros. Objet : L'activité en France et à l'étranger d'agent commercial et, de représentation commerciale ainsi que le négoce de tous biens, objets dans le domaine d'équipement de la personne, vêtements, chaussures, accessoires et de l'habitat. Président : Mme **isabelle Françoise Étienne Yvette Luciani**, le balisier II, chemin de biancarello, 20090 Ajaccio.

Durée : 99 ans. Immatriculation au **RCS d'AJACCIO**.

N° 03

SOCIETE D'ABATTAGE DE CUZZA Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle Au capital de : 2.000 €uros Lieu-Dit Stritella, 20148 Cozzano

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 5 Septembre 2019, à Cozzano, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SOCIETE D'ABATTAGE DE CUZZA**

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Objet : Abattoir d'animaux porcins
Siège social : Lieu-Dit Stritella - 20148 Cozzano

Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio
Capital social : 2000 euros

Président : Monsieur **CESARI Julien, François, Joseph**, né le 19 Mars 1975 à Cozzano, et demeurant Quartier NOCCI - 20148 Cozzano

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cession libre des actions.

Immatriculation sera faite au **RCS d'AJACCIO**.

Pour avis,

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 17 septembre 2019, est constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : **BATINVEST**

CAPITAL : 1.105.000 €
SIEGE : Pôle Commercial E Caselle - Entrée B2 - Hameau de Lozari - 20226 Belgodère

OBJET :

- La prise de participation, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toutes sociétés ou entités existantes ou à créer opérant dans tout secteur d'activité (y compris société holding), ainsi que la détention, la gestion, le transfert ou toute autre opération relative à ces participations, en ce compris, notamment, les souscriptions, apports, fusions, etc.,
- Toutes prestations de services au profit de ces sociétés ou entités, notamment dans les domaines administratif, financier, informatique, juridique, comptable et commercial, ainsi que toutes prestations d'apport d'affaires,

- L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la location de tous immeubles ou bien immobiliers ou parts de sociétés civiles immobilières, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, l'aliénation sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social.

DUREE : 99 ans
PRESIDENT : **Thomas ARGENTI**, Pôle Commercial E Caselle - Entrée B2 - Hameau de Lozari - 20226 Belgodère

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROITS DE VOTE : Chaque associé peut participer aux assemblées générales et chaque action donne droit à une voix.

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, par le Président ou, si le transfert porte sur des actions détenues par le Président, par la collectivité des associés représentant en nombre la majorité des associés et statuant à la majorité des voix des associés.

IMMATRICULATION : **RCS de BASTIA**.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 17/09/2019, il a été constitué une SASU.
Dénomination :

C & B RENT

Nom commercial : **C & B RENT**

Siège social : 8 Rue Bonaparte, 20000 AJACCIO

Capital : 1.000.00 €

Activités principales : En France et à l'étranger, les activités et prestations de services suivantes : L'achat, la vente, la location de tous véhicules terrestres à moteur, de tous bateaux de plaisance, à moteur ou à voile, et d'engins flottants, avec ou sans skipper, de tous aéronefs, de tous accessoires, matériels ou objets se rapportant à l'activité nautique ainsi que l'organisation de sorties en mer, d'activités et de sports nautiques.

La prise de participations dans toutes sociétés tant de droit français que de droit étranger, ayant leur siège social respectif tant en France qu'à l'étranger, quels que soient leur objet social et leurs activités, la gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte et celui de tiers, la gestion de son propre patrimoine tant mobilier qu'immobilier ainsi que de tout autre patrimoine, l'administration de sociétés. L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise de location-gérance, de tous fonds de commerce ou d'établissement, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, publicitaires ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement audit objet ou susceptibles d'en faciliter le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers, ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscription, de commande, de fusion ou d'absorption, d'avance, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers et par tout autre mode.

Durée : 99 ans

Président : Mme **CACCAVELLI Carole Joséphine** 8 Rue Bonaparte, 20000 Ajaccio
Cession d'actions : Agrément de l'actionnaire majoritaire

Immatriculation au **RCS de AJACCIO**.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Remy MARTIN, notaire à St Paul de Vence du 12/09/2019, il a été constitué une SCI dénommée : **SCI AMANDULA** Capital : 1000 € apportés en numéraire Siège : 34 bis hameau de torre, 20220 AREGNO Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers. Gérant : Mr **Pierre CAVALLERO** demeurant boulevard Pierre Pasquini, 20220 L'ILE-ROUSSE Co-gérant : Mme **Annie COUSSIERE** demeurant boulevard Pierre Pasquini, 20220 L'ILE-ROUSSE Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé et au profit d'un ascendant ou d'un descendant. Toute cession à un tiers de la société est soumise à l'agrément préalable à l'unanimité des associés réunis en assemblée générale. Durée : 99 ans. Immatriculation : **RCS BASTIA**.

N° 07



Etude de Maître **BERNADETTE CESARI,** Notaire à Sartène (Corse du Sud) 1 Avenue Hyacinthe Quilichini

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (Corse du Sud), 1 avenue Hyacinthe Quilichini, soussigné, le 18 septembre 2019, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La dénomination sociale est :

SCI A.V.S CORP.

Le siège social est fixé à : PROPRIANO (20110), Route de Viggianello Trevole (Chez M. Jean-Baptiste ALIOTTI).

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : DOUZE MILLE EUROS [12.000,00 EUR].

Les apports sont : Monsieur Jean-Baptiste ALIOTTI apporte la somme de QUATRE MILLE EUROS [4000,00 EUR].

Madame Géraldine VRAC apporte la somme de QUATRE MILLE EUROS [4000,00 EUR].

Mademoiselle Pascale SANTELLI apporte la somme de QUATRE MILLE EUROS [4000,00 EUR].

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur **Jean-Baptiste ALIOTTI**, demeurant à PROPRIANO (20110) Route Viggianello, Madame **Géraldine VRAC** demeurant à AJACCIO [20090] résidence EUROPA, Bât.F, avenue Noel Franchini et Mademoiselle **Pascale SANTELLI** demeurant à PRUNELLI-DI-FIUMORBO [20243] Lieu-dit Migliacciaru.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de **AJACCIO**.

Pour avis, Le notaire.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 septembre 2019, il a été constitué une Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : **MUSCA**

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 1000 euros

Siège social : Quartier Vacclii, 20132 Zicavo

Objet social : Restauration, salon de thé, débit de boisson, vente produits régionaux alimentaires et non alimentaires; ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini

Président : Monsieur **SCAGLIA** demeurant quartier Vacclii, 20132 Zicavo

Directeur Général : Monsieur **MURACIOLE Paul-François** demeurant Résidence Les Chênes verts, 20250 Corte

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au **RCS de AJACCIO**.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date du 16/09/2019 à Ajaccio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

S.C.M. Paramédicaux du Stiletto

Forme : Société Civile de Moyens

Capital : 1000 €

Siège social : Résidence du Stiletto, Route A Madonuccia, Local 5, bâtiment F, Rez-de-chaussée, 20167 Mezzavia, Commune d'Ajaccio

Objet : Mise en commun des moyens nécessaires à l'exercice de l'activité du cabinet paramédical permettant, la perception de participations aux dépenses ; le financement, le règlement des dépenses de la société ; l'achat, la location, la vente et l'entretien du matériel ; la gestion de personnel et également de faire face à tout ce qui est nécessaire au bon fonctionnement de la société.

Durée : 99 ans

Gérants : **Vander Maelen Julien & Raymond Amélie**. Demeurants à : Lieu-dit Pelave, route du Stade, 20167 Afa

Immatriculation : La société sera immatriculée au **RCS de Ajaccio**.

Pour avis, la gérance.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

KALLISTE PROMOTION 01

SASU au capital de 500€. Siège social : Lieu-dit Costa - 20232 Oletta. Objet : Promotion immobilière de logements. Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS. Présidence : **Carla RUGANI**. Immatriculation : en cours **RCS Bastia**.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/09/2019 il a été constitué une société **KZ** Forme : EURL à capital variable Siège social : chiesa, 20110 Viggianello Sigle : **Kz** Nom commercial : **Kz** Capital minimum : 1 €, en dessous duquel il ne peut être réduit Capital initial : 1 € Capital maximum : 25000 € Objet social : Commerce d'alimentation générale Gérant : **Ange-Antoine BONNE**, Chiesa, 20110 Viggianello Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au **RCS de Ajaccio**.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 19/09/2019, il a été constitué une Société Civile Immobilière :

SAPHIR

Siège Social : Lieu-dit Bocca al Forno, 20167 Afa

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion de biens immobiliers dans l'ensemble immobilier en copropriété soumis au régime de la copropriété, destiné en tout ou partie à l'habitation, la mise à disposition gratuite de son patrimoine au profit d'un ou d'une associé(e)l..

Durée : 99 ans

Capital social : 1.000 €

Gérants : M. **Stéphane GUILLOT-SESTIER**, demeurant Lieu-dit Bocca al Forno, 20167 AFA et Mme **Ignacie SERPAGGI** ÉPOUSE GUILLOT-SESTIER, demeurant Lieu-dit Bocca al Forno, 20167 Afa

Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au **R.C.S.** de Ajaccio.

S.A.S LES ROTISSERIES DE SAN MARTINU

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 €

Lieu-dit Chemin de TENDA

Route de Bastia

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 Juillet 2019 il a été constitué la société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :

LES ROTISSERIES DU SAN MARTINU

Capital Social : 1000 euros

Siège Social : Lieu-dit Chemin de Tenda, Route de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO Début d'activité : 18 Juillet 2019

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : - La création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion, de tout commerce de pâtisserie et de plats cuisinés. Président : Monsieur **CHIARONI Stéphane, Ignace**, né le 12.03.1970 à Porto-Vecchio [2A], demeurant : Chemin de TENDA - 20137 - Porto-Vecchio.

Immatriculation : Au **RCS d'Ajaccio**.

Pour avis,
Le Président

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 19/09/2019, à SANTA MARIA SICHE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société Civile Immobilière. Dénomination : **SCI CHIOSELLO**, Siège : Quarciolo Canaso 20190 SANTA MARIA SICHE. Objet : l'acquisition, la construction de tous biens immobiliers en vue de leur gestion, de leur administration par bail, location, mise à disposition ou autrement; et d'une manière générale, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement audit objet, pourvu qu'elles n'en modifient pas le caractère civil. Durée : 50 ans à compter du jour de l'immatriculation au **Rcs** de Ajaccio. Capital : 10000 €, apport en numéraire. Gérance : **MEUCCI Franck**, demeurant : Lieudit Canaso 20190 SANTA MARIA SICHE. Cessions de parts : Les parts ne peuvent être transmises, à quelque titre que ce soit, à des tiers étrangers à la société, et même entre associés, ou encore au profit d'un conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé qu'avec le consentement de la majorité des associés possédant au moins les trois quarts du capital social y compris les parts du cédant.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Maître BILLIERES SA-CAREAU en date du 26 août 2019, il a été constitué une Société Civile dénommée :

LANTANA

Objet social : Acquisition, administration, emprunt et gestion de tous immeubles et biens immobiliers

Siège social : LUMIO [20260] appartement 11-Lecci 1

Capital : 1325000€

Gérance : Mr **Folco GIOMI**, gérant, célibataire, né le 25 juin 1975 à GENES (Italie) demeurant à PADOVA 35 129 (Italie) Via Maniciati 6.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au **RCS** (lieu d'immatriculation) de BASTIA.

DON-JO SECOND ŒUVRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20-09-1019 fait à BASTIA [2B], il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle DENOMINATION :

DON-JO SECOND ŒUVRE

SIEGE SOCIAL : Orto Simonetta - Route de Saint Florent - 20200 Bastia.

OBJET : La société a pour objet la maçonnerie générale et le second œuvre, électricité, plomberie, climatisation, chauffage, carrelage, plâtrerie et ventilation ainsi que la pose de menuiserie d'intérieur et d'extérieur.

Plus généralement toutes opérations industrielles et commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 1500 euros entièrement libéré PRÉSIDENT : Mr **LABATE Giovanni** né le 21-09-1957 à Algrange [57], demeurant à ORTO SIMONETTA - ROUTE DE SAINT FLORENT - 20200 BASTIA, de nationalité française, pour une durée illimitée.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. COMMISSAIRES AUX COMPTES : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes. IMMATICULATION : au **RCS de BASTIA**.

Pour avis,

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/09/2019, il a été constituée une SASU dénommée :

M.G SERVICES AEROGOMMAGE

Siège social : U santinu, voie ferrée, abazzia, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO Capital : 100 €

Objet : Sablage, décapage, aéro gommage, coconnage, réparation de tout matériel

Président : M. **MARTINEZ Gregory** u santinu, voie ferrée, abazzia, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au **RCS de BASTIA**.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 24/08/2019, il a été constitué une SAS Dénomination : **FRATELLI SAMIPI**

Siège social : Lieu-dit Bernarduccio, VILLA CASA MURIEL, 20215 VESCOVATO Capital : 4500 €

Activités principales : location meuble de tous bien immobilier

Durée : 99 ans

Président : M. **SANCHEZ PIERRE** Lieu-dit Polonetto, CHEMIN POLONETTO, 20215 VESCOVATO

Cession d'actions : SOUMISE A AGREMENT

Immatriculation au **RCS de BASTIA**

SCI HESTIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/09/2019 fait à BORGIO, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : **HESTIA**

SIEGE SOCIAL : Chemin du Rustinchetto

- Lieu-Dit Cavone - 20290 Borgo

OBJET : La société a pour objet l'acquisition ou la construction de tous biens immobiliers destinés à la location.

Plus généralement toutes opérations financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1000 euros entièrement libéré GERANCE : Est nommé gérant pour une durée illimitée : Monsieur **DI GIACINTO Lionel** né le 25/09/1985 à BASTIA [2B],

de nationalité Française, demeurant Chemin du RUSTINCHETTO - LIEU-DIT CAVONE - 20290 BORGIO.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de **BASTIA**.

Pour avis,
La gérance.

N° 20

LAURA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18-09-2019 fait à BASTIA, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière de Construction-Vente

DENOMINATION : **LAURA**

SIEGE SOCIAL : Orto Simonetta - Route de Saint Florent - 20200 Bastia.

OBJET : La société a pour objet l'acquisition de terrains en vue de la construction et de la vente de tous biens immobiliers à usage d'habitation ou professionnel.

Plus généralement toutes opérations financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 1000 euros entièrement libéré GERANCE : Monsieur **LABATE Giovanni** né le 21-09-1957 à Algrange [57], de nationalité Française demeurant à Orto Simonetta - Route de Saint Florent -

20200 BASTIA pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de **BASTIA**.

Pour avis,
La gérance.

MODIFICATIONS GERANTS

N° 21

CHANGEMENT DE GERANT

Par acte SSP du 23/09/2019, **SCI DELEIA**, ZA CORBARA, RN 197, 20220 CORBARA, Siren 514 942 168.

Changement de **Gérant** le 23/09/2019 Nouveau gérant Madame Delphine ANGELETTI ROSSI.

En remplacement de Monsieur David ROSSI

Les **statuts** ont été modifiés en conséquence au **RCS de Bastia**.

N° 22

AUTOCARS FIGARELLA

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 84.500 euros
 Siège social : Toga-Ville Di Pietrabugno
 20200 Ville Di Pietrabugno
 402283196 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 06 juillet 2019, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Félicien FIGARELLA de démissionner de ses fonctions de **gérant** et a nommé en qualité de nouveau **gérant** PIERRE ANTONIOTTI, demeurant résidence nouvelle corniche, Saint Joseph, Bastia, 20200 BASTIA, pour une durée illimitée à compter du 06 juillet 2019.

N° 23

RFM AJACCIO

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 7.622,45 €
 Siège social : 13 Les Jardins Santa Lina
 Route des Sanguinaires
 20000 Ajaccio
 384 012 332 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 19 juillet 2019, l'associé unique a nommé en qualité de **gérant** : Mme Constance BENQUE, demeurant 180 Rue de Grenelle, 75007 Paris en remplacement de M. Laurent GUIMIER.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

Le représentant,

N° 24

JANUS

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 120 euros
 Siège social : 2 bis, Rue Solferino
 20000 Ajaccio
 483395240 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2019, la collectivité des associés a nommé en qualité de **cogérant** Monsieur Anthony PADOVANI, demeurant 10, rue Prosper Mérimée, 20000 AJACCIO, pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2019.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATIONS TRANSFERTS

N° 25

LES OLIVIERS

Société Civile - Capital : 1000 Euros
 Siège social : 20090 Ajaccio
 (Corse du Sud)
 Avenue du Monthabor - Bât C1
 Immeuble Le Cinto - Résidence Les Lacs
 R.C.S. : Ajaccio D 487 931 149

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 septembre 2019, le siège social de la Société a été fixé de 20090 AJACCIO (CORSE DU SUD) - Avenue du Monthabor - Bât C1 - Immeuble Le Cinto - Résidence les lacs à **AJACCIO (20090) - Immeuble Le Porto - Résidence des Golfes** à compter du même jour. Les **statuts** ont été mis à jour.

Pour Avis - Le Gérant.

N° 26

SCI C.C.M.C

Société Civile Immobilière
 Au capital de 196.000 €
 Siège social :
 Zone d'Activités de la Seigneurie
 60260 Lamorlaye
 478 516 800 R.C.S. Compiègne

L'AGE, en date du 01 janvier 2019 a décidé de **transférer le siège social** de Zone d'Activités de la Seigneurie - 60260 LAMORLAYE à **Villa Le Castel - Casa Martino - 20167 AFA**, à compter du 01 janvier 2019. **Durée** : 99 ans.

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la transformation, l'aménagement, l'administration et toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. En conséquence, elle sera immatriculée au **RCS de d'AJACCIO**.

Pour avis.

N° 27

GA2P

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 20.000 euros
 Siège social : Saint Paul (97460)
 52 route savanna, bâtiment islarun
 838 464 113
 RCS Saint Denis de La Reunion

AVIS DE MODIFICATION

Le 30 août 2019, il a été décidé de **transférer le siège social** de la société avec effet à compter du même jour, de LECCI (20137) Les Villas - Lieu dit Mora Dell'Onda, à **SAINT PAUL (97460) 52 route Savanna, Bâtiment Islarun**. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. La présidence de la société est exercée par la société GC DEVELOPPEMENT, sise à LECCI (20137) Les Villas, Lieu dit Mora Dell'Onda. Avis en sera donné aux registres du commerce et des sociétés d'AJACCIO et de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION.

N° 28

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Par assemblée du 15 mai 2019, les associés de la **SCI LE LIDO**, société civile immobilière au capital de 1500 € dont le siège est à SANTA LUCIA DI MORIANI (20230) Lieudit Ponticchio, chez Mr Leoni (493181580 RCS Bastia) ont décidé de transférer le siège social à **BASTIA (20200) Résidence Les Pins Parasols, Bât L'Epicea, bd Benoîte Danesi**.

N° 29

CASA LUME

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 1000 euros
 Siège social : Résidence Les Crêtes
 Immeuble Iris 1, 20000 Ajaccio
 818 581 894 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 Septembre 2019, il résulte que : **Le siège social a été transféré à Lieu-dit Maccine - 20167 ALATA**, à compter du 17 septembre 2019.

L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Ajaccio.

Pour avis,

N° 30

TERRA CORSA

Société par Actions Simplifiée
 Capital social : 91.858 €
 Siège social :
 C/O Cave Coopérative de la Casinca
 20215 Vescovato-SIREN 398 546 796
 RCS BASTIA (La " Société ")

Aux termes du procès-verbal des décisions l'associée unique du 01/07/2019, il résulte que le siège social a été transféré au **C/O SCA UVIB - route du Roi Théodore - Padulone - 20270 Aleria** à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. **Mention** sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 31

LES LAURIERS

Société Civile Immobilière
 Capital : 30.000 Euros
 Siège social : 20000 Ajaccio
 99, Cours Napoléon
 Chez Mme Rabia El Bartouzi
 R.C.S. : Ajaccio D 832 119 267

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 septembre 2019, le siège social de la Société a été fixé de AJACCIO (20000) - 99, Cours Napoléon - Chez Mme Rabia El Bartouzi à **PERI (20167) - Plaine de Péri - Lieu-dit Confina** à compter du même jour. Les **statuts** ont été mis à jour.

Pour Avis, Le Gérant.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 33

Maître Emmanuelle FABREGAT

Avocat à la Cour
 16, Boulevard Hyacinthe de Montera
 20200 Bastia
 Tél : 04.95.61.09.44

Par DAV du 13 septembre 2019, l'associée unique de la société "**CORSE BETON POMPAGE**", SAS au capital de 30.000 € dont le siège est situé à BIGUGLIA, ZI de Tragone (RCS BASTIA 521 294 348), a nommé à compter du 13/09/19 et sans limitation de durée, Madame Lindsay DE PABLOS, demeurant 16, Lotissement le Lancone - 20620 BIGUGLIA, en qualité de nouveau **Président**. **Mention** sera faite au RCS de Bastia.

N° 33

MONTIER TECH

SARL au capital de 184.356 €
 Ld Marfisola
 20243 Prunelli di Fiumorbo
 497 220 152 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 31/08/2019, il a été pris acte de la notification de résiliation du mandat de Monsieur Yves BARBERO demeurant 56 rue Rabelais, 13006 Marseille en qualité de **Commissaire aux comptes**, à compter du 01/06/2018. **Mention** en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 34

SALAISONS SAMPIERO

SASU au capital de 500.000.00 €
 Siège social : Route du Val D'ese
 20119 Bastelica
 393 541 032 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'associé unique, en date du 28/05/2019, a pris acte qu'en raison de l'application de la loi Pacte rentrée en vigueur le 23/05/2019 et constatant compte que la société ne dépasse pas les seuils obligatoires pour la nomination d'un commissaire aux comptes décide de ne pas renouveler les mandats arrivant à expiration d'André FONTANA Commissaires aux Comptes titulaire et d'André AGOSTINI, Commissaire aux Comptes suppléant. **Dépôt légal** au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 35

BALANEA

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 39.027 euros
 Siège social : 5 rue Clémenceau
 20260 Calvi (Corse)
 315 336 347 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès verbal d'assemblée générale ordinaire du 30.06.2019, les actionnaires ont décidé de :
 - Remplacer le commissaire aux comptes titulaire la SARL GECCI, démissionnaire par Monsieur Marc NINU demeurant 2 bd PAOLI, 20200 Bastia, pour la durée du mandat restant à courir. **Dépôt légal** au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 36

AVIS

« Suite à l'AGE du 29/06/2019, les actionnaires de la SAS "**ANTOINE CESARI ET FILS BATIMENTS PORTO-VECCHIO**", siège : PORTO-VECCHIO 20137, Caravelle I, Le Port, capital 297.702 €, RCS Ajaccio n° B 322.993.858, ont constaté la fin des mandats des **CAC titulaire** (M. COSTA-MAGNA) et **suppléant** (M. VENTURINI), ces derniers ne sont pas renouvelés ».

N° 37

JBC INVESTISSEMENTS

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 38.112.25 euros
 Siège social : Place Christophe Colomb
 20260 Calvi (Corse)
 383 949 229 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale mixte du 30 Juin 2019, les actionnaires ont décidé :

- de **transférer le siège** de Place Christophe Colomb, 20260 Calvi à **6 rue Clémenceau, 20260 Calvi**.

- de **remplacer le commissaire aux comptes titulaire** la SARL GECCI, démissionnaire par Monsieur Marc NINU, commissaire aux comptes titulaires jusqu'à la fin de la durée du mandat restant à courir. **Dépôt légal** au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, Le représentant légal.

N° 38

"Corse Equipements et Matériels Professionnels"

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 euros

Siège social : 1 avenue Xavier Luciani
20250 Corte-851204487 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du trois septembre deux mille dix-neuf :

* Il a été décidé d'étendre, à compter du trois septembre deux mille dix-neuf, l'objet social aux activités de :

- L'achat, la vente et la location d'outillage agricole et d'espace vert.

- La pose éventuelle des divers matériels et équipements vendus par la société « CEMP » ou par ses partenaires commerciaux. »

En conséquence, l'article « Objet » des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

La société a pour objet en France et à l'étranger :

L'achat, la vente, de matériels, d'équipement, professionnels dans différents secteurs d'activité. La location de matériels professionnels.

La société peut acquérir des immeubles et des biens immatériels, elle peut créer des succursales à l'étranger, se joindre à d'autres sociétés, ainsi qu'effectuer toutes activités qui servent son but.

La société exploitera le (ou les) site(s) Internet (s) dont le (ou les) nom(s) de domaine est le (sont les) suivant (s) : C.E.M.P.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

* Nouvelle mention :

La société a pour objet en France et à l'étranger :

L'achat, la vente, de matériels, d'équipement, professionnels dans différents secteurs d'activité. La location de matériels professionnels.

L'achat, la vente et la location d'outillage agricole et d'espace vert.

La pose des divers matériels et équipements vendus par la société « CEMP » ou par ses partenaires commerciaux.

La société peut acquérir des immeubles et des biens immatériels, elle peut créer des succursales à l'étranger, se joindre à d'autres sociétés, ainsi qu'effectuer toutes activités qui servent son but.

La société exploitera le (ou les) site(s) Internet (s) dont le (ou les) nom(s) de domaine est le (sont les) suivant (s) : C.E.M.P.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

* Il a été décidé, à compter du trois septembre deux mille dix-neuf, de ne pas nommer de nouveau Directeur Général à la suite de la démission de Mr Jérôme COLOMBANI.

En conséquence, l'article « Nomination des dirigeants » des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

« ARTICLE 40 - Nomination des dirigeants
Le premier Président de la Société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est :

- Monsieur Jean-Paul MANCINI, demeurant lieu dit Pernicaggio, les terrasses du Parc Bât.C2 à SARROLA CARCOPINO [20167], né le 09 Février 1965 à AJACCIO, de nationalité française,

Lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice. .../...

Le premier Directeur général nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est :

- Monsieur Jérôme COLOMBANI, demeurant 2 Boulevard Albanes Bât. B, à MARSEILLE [13011], né le 20 Novembre 1974 à MARSEILLE, de nationalité française, Lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

* Nouvelle mention :

« Article 40 - Nomination des dirigeants
Le premier Président de la Société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est :

- Monsieur Jean-Paul MANCINI, demeurant lieu-dit Pernicaggio, les terrasses du Parc Bât.C2 à SARROLA CARCOPINO [20167], né le 09 Février 1965 à AJACCIO, de nationalité française, Lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice. »

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 39



TALLIANCE AVOCATS

57, Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

SCI FRATTA

Société Civile Immobilière

Au capital de 3.048,98 Euros

Siège social : Alistro

20230 San Nicolao

420 070 906 R.C.S. Bastia

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juillet 2019, il résulte que l'objet social a été étendu à « l'acquisition de la totalité de la propriété dénommée « Riad Ksour » sise à Marrakech - Préfecture Médina Hay derb El Boukili n° 8 et 9 - Marrakech, objet du titre foncier 113850/04 » et ce, à compter du 30 juillet 2019. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis.

N° 40

CORSE INVESTISSEMENT INGENIERIE

Société Civile

Au capital de 120.000 €

Siège social : Zone Aéroparc

Aéroport de Bastia Poretta

20290 Lucciana

752 619 718 R.C.S. Bastia

Aux termes des décisions des associés du 17 septembre 2019 :

- Le capital social a été réduit de 60.000 €, le ramenant de 120.000 € à 60.000 €, par voie de diminution du nombre de parts existantes,

- Isabelle RENARD, épouse MONTET, demeurant avenue de la République, 1 Impasse de l'Orta - 20250 CORTE, a été nommée gérante en remplacement de LOUIS POZZO DI BORGIO, démissionnaire.

Les articles 6, 7 et 20 des statuts ont été modifiés en conséquence.

DEPOSEZ vos annonces à :
al-informateurcorse@orange.fr

N° 41



Maître Emmanuelle FABREGAT

Avocat à la Cour

16, Boulevard Hyacinthe de Montera
20200 Bastia

Tél : 04.95.61.09.44

Par DAU du 13 septembre 2019, l'associée unique de la société "SCAPH SERVICE", SAS au capital de 1.000 € dont le siège est situé à BIGUGLIA, ZI de Tragone (RCS BASTIA 821 231 180), a nommé à compter du 13/09/19 et sans limitation de durée, Madame Lindsay DE PABLOS, demeurant 16, Lotissement le Lancone - 20620 BIGUGLIA, en qualité de nouveau **Président**.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 42

CESARI EXPERTISE & AUDIT - CEA

Société à Responsabilité Limitée

Transformée en Société

par Actions Simplifiée

Capital : 1000 Euros

Siège social : Lieu-dit Murella

20117 Eccica-Suarella

R.C.S. : Ajaccio B 829 938 745

Par décision en date du 23 septembre 2019, l'associé unique :

* a décidé de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée unipersonnelle ;

* a adopté les statuts sous sa nouvelle forme ;

* a décidé que Monsieur Stéphane CESARI, jusque-là gérant, assumerait désormais les fonctions de **Président**.

Pour avis,

N° 43

ALU GOUTTIERES 2B

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Lieu-dit Strada Vecchia

20290 Borgo-517683686 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2019, l'associée unique a décidé :

- de modifier l'objet social aux activités suivantes : « la fourniture et la pose de couvertines », et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

POURSUITE DE L'ACTIVITE SOCIALE

N° 44

MALONI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 21.500 euros

Siège social : Espace l'Aqueduc

Route de Calvi, 20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 539 348 789

Aux termes d'une délibération en date du 27/07/2019, l'A.G.E. des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 45



TALLIANCE AVOCATS

57 Promenade des Anglais

06048 Nice Cedex 1

SOCIÉTÉ « DOMAINE E PETRE »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000 Euros

Siège social : Rotani

20270 Aléria

RCS Bastia 822 935 482

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2018 et conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la société.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

N° 46

U BENESTA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 Euros

Siège social : Lieu-dit Lago

20290 Lucciana

R.C.S. : Bastia 820 724 052

Aux termes du procès-verbal du 10 janvier 2018, l'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

La Gérance.

N° 47

C.T.B.C.

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 500.00 €

Siège social : 6 Rue Favalelli

20200 Bastia

531 482 750 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2019 :

- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis,

La Gérance.

N° 48

AN PEINTURE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Immeuble Le Concorde

20240 Ghisonaccia

841 970 460 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 12 septembre 2019, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour,

Le Président.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 49

AMBIANCE GROUPE VINCENT SA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 38.200,00 euros

Siège social : Sovertello
20230 San-Nicolao
622 032 845 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 17 septembre 2019, L'associée unique personne morale de la société dénommée AMBIANCE GROUPE VINCENT SA a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de ladite société à compter du 17 septembre 2019.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société dénommée AMBIANCE GROUPE VINCENT SA au profit de la société dénommée AN CA PA, associée unique personne morale de la société dénommée AMBIANCE GROUPE VINCENT SA, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret numéro 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société dénommée AMBIANCE GROUPE VINCENT SA peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de BASTIA.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour avis,

N° 50

CREBTP

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7700 euros

Siège social : Les Horizons Bleu
Bât A - Recipello
20200 Bastia
RCS N° 478 217 664

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 Septembre 2019, la collectivité des associés a décidé la **dissolution anticipée** de la société à compter du 30 Septembre 2019 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé Monsieur RUTILI Marc demeurant Les Horizons Bleus, Bât A, Recipello, 20200 Bastia, en qualité de liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de liquidation est fixé Les Horizons Bleus, Bât A, Recipello, 20200 Bastia.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Mention sera faite au R.C.S. de BASTIA.

N° 51



Maître Emmanuelle FABREGAT

Avocat à la Cour

16, Boulevard Hyacinthe de Montera
20200 Bastia
Tél : 04.95.61.09.44

Par DAU du 13 septembre 2019, l'associée unique de la société "**SCAPH SERVICE**", SAS au capital de 1.000 € dont le siège est situé à BIGUGLIA, ZI de Tragone [RCS BASTIA 821 231 180], a décidé la **dissolution anticipée** à compter du 13/09/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé Madame Lindsay DE PABLOS, demeurant 16, Lotissement le Lancone - 20620 BIGUGLIA, en qualité de liquidateur.

Le siège de la liquidation reste fixé à BIGUGLIA [20620] - ZI de Tragone.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 52



Maître Emmanuelle FABREGAT

Avocat à la Cour

16, Boulevard Hyacinthe de Montera
20200 Bastia
Tél : 04.95.61.09.44

Par DAU du 13 septembre 2019, l'associée unique de la société "**CORSE BETON POMPAGE**", SAS au capital de 30.000 € dont le siège est situé à BIGUGLIA, ZI de Tragone [RCS BASTIA 521 294 348], a décidé la **dissolution anticipée** à compter du 13/09/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé Madame Lindsay DE PABLOS, demeurant 16, Lotissement le Lancone - 20620 BIGUGLIA, en qualité de liquidateur.

Le siège de la liquidation reste fixé à BIGUGLIA [20620] - ZI de Tragone.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 53

" LES COMPAGNONS D'O "

S.A.R.L au capital de 4000,00 Euros
Siège social :
18, Rue du Docteur Dell Pellegrino
20090 Ajaccio
R.C.S: 849 330 758 Ajaccio

DISSOLUTION

Le 31/08/2019, l'Assemblée générale a décidé de la dissolution anticipée de la société. Il a été nommé Olivier SUBRA, demeurant au Valle Di Molini, Le Vieux Molini - 20166 ALBITRECCIA en qualité de Liquidateur et lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la dissolution et liquidation est fixé au 18 Rue du Docteur Dell Pellegrino - 20090 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

N° 54

ROCCA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Cavone
Z.I du Vazzio - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio n° 433 607 496

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'un procès-verbal en date du 26 septembre 2019, l'associé unique de la société ROCCA, société civile immobilière au capital de 1.000 euros dont le siège social est situé Lieu-dit Cavone, Z.I du Vazzio, 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 433 607 496, a approuvé le traité de fusion du 28 mai 2018, prévoyant l'absorption de la société civile immobilière ROCCA par la société ADIS, société par actions simplifiée au capital de 1.200.000 euros, dont le siège social est situé Z.I de baléone, Mezzavia, 20167 AFA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 823 746 102.

En conséquence, l'associé unique de la société civile immobilière ROCCA a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société civile immobilière ROCCA, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les actions émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées à l'associé unique de la société absorbée. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société par actions simplifiée ADIS, Société absorbante, réunie le 26 septembre 2019, ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélatrice de son capital, la fusion et la dissolution de la société civile immobilière ROCCA sont devenues définitives à cette date.

Pour avis, le Gérant.

N° 55

S.C.I. IELADIM

Société Civile

Au capital de 1.000 euros
Siège social : A Casa du Pentone
Lieu-dit U Sorbu - Route de Palmento
20220 Santa Reparata Di Balagna
RCS Bastia 521 711 564

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 11 septembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette même. Liquidateur : M. Serge JOURNO, demeurant à SANTA REPARATA DI BALAGNA [20220], A Casa du Pentone, Lieudit U Sorbu, Route de Palmento. Le siège de la liquidation et la correspondance sont fixés à SANTA REPARATA DI BALAGNA [20220], A Casa du Pentone, Lieudit U Sorbu, Route de Palmento. **Dépôt légal** au G.T.C. de BASTIA, en annexe au RCS.

N° 56

J-M-HABITAT

SAS au capital de 5000 euros
Siège social sis U Chjassu
à Altiani [20251]
834 167 223 RCS Bastia

Par PV d'AGE du 28.08.2019, la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 28.08.2019 suivie de sa mise en liquidation. A été nommé en qualité de liquidateur M. Jean-Jérôme BOUSSARD, demeurant à ALTIANI [20251] U Chjassu. Le siège de la liquidation et adresse de correspondance sont fixés au siège social. **Dépôt au GTC** de BASTIA.

N° 57

" LES COMPAGNONS D'O "

S.A.R.L au capital de 4000,00 Euros
Siège social :
18, Rue du Docteur Dell Pellegrino
20090 Ajaccio
R.C.S: 849 330 758 Ajaccio

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par l'Assemblée générale extraordinaire du 31/08/2019, les associés ont approuvés les comptes définitifs de liquidation au 31/08/2019, donnés quitus au liquidateur pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et constate la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidatrice ont été déposés au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

N° 58

EURL GME2B

Société en liquidation
Au capital de 1000,00 euros
Siège : 2, Rue Abbatucci
20200 Bastia
Siren : 827 954 884 RCS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Septembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 16 SEPTEMBRE 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eric GIONA, demeurant 25 Rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 2 rue Abbatucci, 20200 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

N° 59

SCI GARIBALDI

Société Civile Immobilière
Au capital de 500 €
Siège social :
Les Terrasse de Vignola
20137 Porto-Vecchio
510 316 029 R.C.S. Ajaccio

Aux termes d'une décision du 31 mars 2019 à 17h, l'associé unique à prononcé la dissolution anticipée de la Sté et désigné liquidateur M. Thomas Fourtané, 22 rue de cléry, 75002 Paris.

La correspondance aux effets devra être adressée au lieu du siège.

Aux termes d'une décision du 31 mars 2019 à 19h30, il a été approuvé les opérations et comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation.

Les **comptes et PVs** seront déposés au Greffe et la Société sera radiée du RCS d'AJACCIO.

A & A

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1500 euros
Siège social : Centre EUROPA
Route de l'Aéroport
20290 Lucciana (Corse)
497 869 487 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31 août 2019 la **dissolution anticipée** de la société à compter du 31 août 2019 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
- A été nommé comme liquidateur :
- Monsieur Stéphane DENIS, demeurant à BORGIO 20290 (Haute Corse) 83 Impasse des Coccinelles, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Lucciana 20290 (Haute Corse) Centre Europa, Route de l'Aéroport.
- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
- Le **dépôt** des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 61**AVIS DE DISSOLUTION**

Par AGE du 31/08/2019, il a été décidé par l'assemblée la **dissolution anticipée** de : **SF BODY SASU** en liquidation au capital de 5000 € Siège Social : Camping de la Liscia - 20111 CALCATOGGIO RCS 821 118 130. **Liquidateur** : Sabrina FERRARO demeurant Camping de la Liscia - 20111 Calcatoggio Lieu correspondance et de communication des actes : Camping de la Liscia - 20111 Calcatoggio. **Mention** sera faite au RCS d'Ajaccio.

EXTRAIT DE JUGEMENT**N° 62**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/09/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de :
Bowkr (SAS) - Listincone
Lieu-dit - 20230 Chiara di Verde
Activité : Développement et exploitation d'un site internet
RCS Bastia B 812 503 415, 2015 B 369
Date de cessation des paiements : 18/06/2019
Mandataire Judiciaire :

SELARL Etude BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Mandataire Judiciaire** ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La SELARL Me Nicole Casanova,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/09/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :
SCB Store (SARL)
Stade Armand Cesari
20600 Furiani

Activité : Achat et vente de marchandises (vêtements)

RCS Bastia B 794 055 749, 2013 B 327

Date de cessation des paiements :

17/03/2018

Liquidateur :

SELARL Etude BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La SELARL Me Nicole Casanova,
Greffier.

N° 64

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/09/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la **Liquidation Judiciaire** de :
Amaadachou Mimoun
Imm. Pancrazi - Bât E - 4ème étage
20250 Corte

Activité : Petits travaux de bricolage
RM N°750 442 261 [132.18.2B]

Liquidateur :

SELARL Etude BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour Extrait,
SELARL Me Nicole Casanova,
Greffier.

N° 65

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/09/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :
Vergant (SAS)
7, Place de l'Hôtel de Ville
20200 Bastia

Activité : Restaurant
RCS Bastia B 829 287 218, 2017 B 340

Date de cessation des paiements :

17/09/2019

Liquidateur :

SELARL Etude BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La SELARL Me Nicole Casanova,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/09/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :
SAS My Mini Me (SAS)
152, Avenue de Borgo
Lieu-dit Mormorana - 20290 Borgo

Activité : Commerce de détail, spécialisé puériculture.....

RCS Bastia B 819 669 102, 2016 B 263

Date de cessation des paiements :

29/08/2019

Liquidateur :

SELARL Etude BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La SELARL Me Nicole Casanova,
Greffier.

**N° 67**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/09/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :
Paysages et Piscines d'Exception (SARL) - Immeuble Imhotep - Lot n°13
Arbucetta - 20620 Biguglia

Activité : Service d'aménagement paysager....

RCS Bastia B 803 954 387, 2017 B 723

Immatriculation secondaire : Quartier de l'Escalette, Champ Fleury, 13960 Sausset Les Pins

RCS Aix en Provence 2014 B 1562

Date de cessation des paiements :

02/09/2019

Liquidateur :

SELARL Etude BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La SELARL Me Nicole Casanova,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/09/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de :
Cianfarani Philippe Pierre Paul
"Atelier de l'Habitat"

Activité : Fourniture et pose de menuiserie Alu Bois et PVC
RM N° 498 202 621 [39.10.2B]

Date de cessation des paiements :

17/09/2019

Mandataire Judiciaire :

SELARL Etude BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Mandataire Judiciaire** ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La SELARL Me Nicole Casanova,
Greffier.

N° 69

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/09/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la **Liquidation Judiciaire** de :
Larbi Mohamed Kamel
19, rue Luce de Casabianca
20200 Bastia

Activité : Peinture intérieure et extérieure
RM N°510 843 451 [483.17.2B]

Liquidateur :

SELARL Etude BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour Extrait,
SELARL Me Nicole Casanova, Greffier.

N° 70

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/09/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :
Aqua Corsica Kart (SAS)
Résidence Marana Beach
20620 Biguglia

Activité : Location au public d'engins nautiques de glisse (saisonnière)

RCS Bastia B 802 715 060, 2014 B 350

Date de cessation des paiements :

17/03/2018

Liquidateur :

SELARL Etude BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La SELARL Me Nicole Casanova,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/09/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de :

SARL LO-C [SARL]

Casamozza - Immeuble St Jean
20290 Lucciana

Activité : Boulangerie, point chaud, glacier, salon de thé, petite restauration rapide "Point Chaud du Golo"

RCS Bastia B 531 948 446, 2011 B 221

Date de cessation des paiements : 30/06/2019

Mandataire Judiciaire :

SELARL Etude BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA)

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Mandataire Judiciaire** ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,

La SELARL Me Nicole Casanova,

Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/09/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 10 ans à l'encontre de :

Napitupulu Eppy Silvia

Née le 01/03/1970

à Binjai (Indonésie)

Domiciliée : Hameau Ponticello

20233 Pietracorbara

Non inscrite au RCS de Bastia

Gérante de la SCS Cap Constructions SARL

Maçonnerie Générale

Lieu-dit Léonard - 20233 Pietracorbara

RCS Bastia : B 518 022 249 - 2009 B 482

Pour Extrait,

Selarl Me Nicole Casanova,

Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/09/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la **Liquidation Judiciaire** de :

Fabrication Corse Menuiserie

"Facome" [SAS]

Lieu-dit Padulone

20221 Valle di Campoloro

Activité : Fabrication commercialisation de menuiseries Alu et PVC et Bois

RCS Bastia B 823 080 387, 2016 B 618

Liquidateur :

SELARL Etude BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA)

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Pour Extrait,

SELARL Me Nicole Casanova,

Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/09/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la **Liquidation Judiciaire** de :

Paoli Nonce Marie

Rue François Vittori

HLM Le Mantinum - Bât 1

Quartier Lupino - 20600 Bastia

Activité : Plomberie Electricité
RM N°438 277 857 [125.08.28]

Liquidateur :

SELARL Etude BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA)

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Pour Extrait,

SELARL Me Nicole Casanova,

Greffier.

AVIS DE FUSION

AVIS DE FUSION

1) Par convention sous seing privé, à AFA [20167], du 28/05/2018, la société ROCCA, société civile immobilière immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 433 607 496, et la société ADIS, société par actions simplifiée immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 823 746 102, ont établi un projet de fusion, aux termes duquel la société civile immobilière ROCCA faisait apport, à titre de fusion à la société par actions simplifiée ADIS sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de la société civile immobilière ROCCA devant être dévolue à la société par actions simplifiée ADIS dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion.

2) Cette fusion a été approuvée par l'assemblée générale de la société civile immobilière ROCCA le 26/09/2019, et par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société par actions simplifiée ADIS du 26/09/2019.

En rémunération de cet apport-fusion, l'assemblée générale de la société par actions simplifiée ADIS a procédé à une augmentation de capital de 110.000 euros, pour le porter de 1.200.000 euros à 1.310.000 euros, au moyen de la création de 1100 actions nouvelles, de 100 euros de nominal, entièrement libérées, attribuées à l'associé unique de la société civile immobilière ROCCA à raison de 1 part sociale de la société civile immobilière ROCCA pour 110 actions de la société par actions simplifiée ADIS. La prime de fusion s'élève à 152.241,27 euros.

3) Juridiquement, la fusion a pris effet le 26/09/2019.

Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/01/2018, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société civile immobilière ROCCA du 01/01/2018 au 26/09/2019 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société par actions simplifiée ADIS et considérées comme accomplies par la société par actions simplifiée ADIS depuis le 01/01/2018. .../...

4) En conséquence aux termes de sa délibération du 26/09/2019, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société par actions simplifiée ADIS a modifié les articles 6 et 7 des statuts, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 6 - APPORTS

* Ancienne mention :

« Les soussignés apportent à la Société : Apports en numéraire

Une somme en numéraire de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000 €), correspondant à 2.000 actions de numéraire, d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune, souscrites en totalité et libérées à hauteur de 100 % de leur valeur nominale, ainsi qu'il résulte du certificat établi le 14/11/2016 par la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse, place Estrangin Pastré, 13006 MARSEILLE, dépositaire des fonds, auquel est demeurée annexée la liste des associés ayant souscrit avec l'indication, pour chacun d'eux, des sommes versées.

La somme totale versée par les associés, soit 200.000 euros, a été régulièrement déposée à un compte ouvert au nom de la Société en formation sous le numéro 11315 00001 08010629105, à ladite banque. »

* Nouvelle mention :

« Les soussignés apportent à la Société : Apports en numéraire

Une somme en numéraire de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000 €), correspondant à 2.000 actions de numéraire, d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune, souscrites en totalité et libérées à hauteur de 100 % de leur valeur nominale, ainsi qu'il résulte du certificat établi le 14/11/2016 par la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse, place Estrangin Pastré, 13006 MARSEILLE, dépositaire des fonds, auquel est demeurée annexée la liste des associés ayant souscrit avec l'indication, pour chacun d'eux, des sommes versées.

La somme totale versée par les associés, soit 200.000 euros, a été régulièrement déposée à un compte ouvert au nom de la Société en formation sous le numéro 11315 00001 08010629105, à ladite banque.

Aux termes d'un projet de traité de fusion du 28/05/2018, approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 26/09/2019, la société civile immobilière ROCCA a fait apport, à titre de fusion, à la société par actions simplifiée ADIS, de la totalité de son actif moyennant la prise en charge de son passif ; l'actif net apporté s'est élevé à 262.241,27 euros. Cet apport à titre de fusion-absorption a été rémunéré par une augmentation de capital d'un montant de 110.000 euros, et la fusion a dégagé une prime de fusion d'un montant de 152.241,27 euros. »

ARTICLE 7 - CAPITAL

* Ancienne mention :

« Le capital social est fixé à la somme d'un million deux cent mille euros (1.200.000 €). Il est divisé en douze mille (12.000) actions de cent (100) euros chacune, de même catégorie.

* Nouvelle mention :

« Le capital social est fixé à la somme d'un million trois cent dix mille euros (1.310.000 €). Il est divisé en treize mille cent (13.100) actions de cent (100) euros chacune, de même catégorie. »

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES

PAIEMENT

PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

ICN : Annonce légale

Tél : 04 95 32 04 40

AVIS DE CESSION

AVIS

- identité, adresse et n°d'immatriculation du Vendeur ;

La SELARL BRMJ prise en la personne de Maître Bernard ROUSSEL, Mandataire Liquidateur commis à la procédure collective de la SNC LA BOUFFARDE - dont le siège était sis à CORTE - 10 COURS PAOLI - 20250 - inscrite au RCS BASTIA sous le numéro 531 052 264 par jugement du Tribunal de Commerce de Bastia - 850 Rue Etienne Lenoir - BP 89068 - Pole Delta Littoral Kilomètre Delta 30972 - NIMES Cedex 9 [France], et pour les besoins des présentes, au 17 Boulevard PAOLI - 20200 BASTIA.

- identité, adresse de l'Acquéreur ;

Monsieur Jean Philippe RIONDET né le 02/06/1972 à PERTUIS de nationalité française, demeurant LOT U rontondu, bât A, Av. Jean Nicoli, 20250 CORTE

- nature et siège du fonds cédé ;

La SNC LA BOUFFARDE était propriétaire d'un Fonds de commerce de vente d'articles de fumeurs - pêche et chasse - cadeaux et petite bijouterie - vente de munition 5eme et 7eme catégorie auxquelles est annexée la gérance d'un débit de tabac vente de souvenir exploité à CORTE - 20250 - 10 COURS PAOLI connu à l'enseigne LA BOUFFARDE - RCS BASTIA 531 052 264.

- prix stipulé = 10.000 €

- mention d'enregistrement de l'acte :

SIE BASTIA 12/09/2019 Doss 201900032426 ref 2b04p312019A01469 - élection de domicile dans le ressort du tribunal où est situé l'établissement pour la réception des oppositions.

Pour la validité des oppositions, domicile est élu chez la SELARL BRMJ prise en la personne de Maître Bernard ROUSSEL, Mandataire Liquidateur commis à la procédure collective de la SNC LA BOUFFARDE - dont le siège était sis à CORTE - 10 COURS PAOLI - 20250 - inscrite au RCS BASTIA sous le numéro 531 052 264 par jugement du Tribunal de Commerce de Bastia, 850 Rue Etienne Lenoir - BP 89068 - Pole Delta Littoral Kilomètre Delta 30972 - NIMES Cedex 9 [France], Et pour la réception des oppositions : IDEM.

Pour avis,

AVIS

Par acte d'avocat en date du 08/08/2019, enregistré au service des impôts des entreprises de AJACCIO, le 20/08/2019, Dossier no 2019 00028340 Référence no 2A04P31 2019 A01245 RESTO PASSION, SAS au capital de 2000 euros, ayant son siège social Immeuble le Neptune Rue du Commandant l'Herminier, 20137 Porto-Vecchio, 829 160 365 RCS d'Ajaccio A cédé à PK, SAS au capital de 50000 euros, ayant son siège social route de Cala rossa, 20137 Porto-Vecchio, 849 173 323 RCS d'Ajaccio, un fonds de commerce de Restaurant - Brasserie, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le droit au bail, tous les biens corporels inventoriés sis Quai Pascal Paoli Imm Caique 4, 20137 Porto-Vecchio, moyennant le prix de 300000 euros. La date d'entrée en jouissance est fixée au 30/08/2019.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : Chez Maître Marie ROSSI - avocat - 1 rue San Lazaro - 20000 Ajaccio.

Pour avis,

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**COMMUNE DE CALACUCCIA**

Mairie - Mr J.B. Castellani
Avenue de Valdoniello
20224 CALACUCCIA
Tél 04 95 48 00 21 - Fax 04 95 48 08 19
mairie.calacuccia@wanadoo.fr

Correspondre avec l'acheteur
L'avis implique un marché public

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

OBJET DU MARCHÉ

Fourniture et pose d'un terrain multisports sur dalle existante

TYPE DE MARCHÉ

Travaux - Fournitures - Durée des travaux : 2 mois

MODE

Procédure adaptée - Dépôt obligatoire des plis dématérialisés sur portail « SITEC »

LIEU D'EXECUTION DU MARCHÉ

Commune de CALACUCCIA - 20224

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Lot unique

MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Trente jours à compter de la date de réception des factures ou des situations de paiement équivalentes,

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économique attributaire du marché,

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat au choix de l'acheteur public :

Les justifications à produire prévues aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics ; le candidat devra en particulier fournir :

- la lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner établie sur formulaire DC1, dûment daté, comportant :

* Le nom et l'adresse du candidat ;

* Si le candidat se présente seul ou en groupement il fournira l'habilitation donnée au mandataire ;

- S'ils ne sont pas mentionnés dans la déclaration du candidat (imprimé DC2) ou si cette dernière page n'est pas produite, renseignements et/ou documents suivants permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat ;

*** Déclarations sur l'honneur du candidat pour justifier :**

* Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;

* Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir à des M.P ;

* Qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail,

* Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du Code Général des Impôts ;

* Ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L620-1 du Code de Commerce ;

* Ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L625-2 du Code de Commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

* Ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L620-1 du Code de Commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

* Être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L521-1 et L521-9 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

* Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

* Le pouvoir de délégation de signature, si nécessaire ;

* La déclaration appropriée de banques ou de preuves d'une assurance pour les risques professionnels ;

* Références des prestations similaires de moins de trois ans, indiquant le montant, la date et les destinataires, publics ou privés [attestations ou certificats de capacité et d'exécution de bons travaux].

En application de l'article 46 du Code des Marchés Publics, le marché ne pourra être attribué au candidat dont l'offre est retenue que si celui-ci produit dans un délai de six jours francs à compter de la date de réception de la demande du pouvoir adjudicateur :

* Les certificats fiscaux et sociaux individuels ou documents équivalents, datant de moins de six mois ;

* Les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du Code du Travail [ces pièces seront à fournir tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché] ;

* Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés. Les contrats d'assurances au moyen d'une attestation et l'étendue de la responsabilité garantie.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique **40 %**

- Prix **60%**

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 28 octobre 2019 A 17 heures

DELAI MINIMUM VALIDITE DES OFFRES : 120 jours soit le 20 février 2020

INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de BASTIA

Villa Montepiano - 20407 - BASTIA - Tel 04 95 32 88 66

Grefte.ta-bastia@juradm.fr - <http://www.bastia.tribunal-administratif.fr>

Délais d'introduction des recours : Se référer à l'article L.551-1 du Code de Justice Administrative ;

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 24 SEPTEMBRE 2019

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (PROCÉDURE ADAPTÉE)****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Mairie d'Oletta - 20232 Oletta
Tel : 04.95.39.01.09/Fax : 04.95.39.07.59
oletta@wanadoo.fr

Correspondant : Monsieur Le Maire d'Oletta

Objet du marché : **Réhabilitation du groupe scolaire Paul Peretti (MP 2019.02)**

Lieu d'exécution : Ecole primaire et maternelle d'Oletta - Lieu-dit I Fossi & Espace polyvalent

Caractéristiques principales des travaux :

Présentées dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières.

Mode de passation du marché :

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Le marché est passé selon une procédure adaptée conformément à l'article L2123-1.

Les travaux sont décomposés en lots :

* LOT 01 : DEMOLITION / GROS OEUVRE / MACONNERIE

* LOT 02 : ETANCHEITE

* LOT 03 : MENUISERIE EXTERIEURE

* LOT 04 : CLOISON / DOUBLAGE / FAUX PLAFOND

* LOT 05 : MENUISERIE INTERIEURE

* LOT 06 : REVETEMENT DE SOL - FAIENCES

* LOT 07 : PEINTURE / NETTOYAGE

* LOT 08 : SERRURERIE

* LOT 09 : PLOMBERIE / CHAUFFAGE VMC CLIMATISATION

* LOT 10 : ELECTRICITE COURANTS FORTS et FAIBLES

* LOT 11 : EQUIPEMENT CUISINE

Les travaux seront réalisés en deux phases :

- Phase n°1 : Rénovation école

- Phase n°2 : Rénovation salle polyvalente

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :**Le candidat produit à l'appui de sa candidature :**

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2147-7 à L2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail,

- Les pièces prévues aux articles R1263-12, D8222-5 ou D8222-7 ou D8254-2 à D8254-5 du code du travail,

- La copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes, (thème : marchés publics) ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- Le mémoire technique remis par le candidat décrivant précisément les moyens matériels et humains à disposition du chantier, les caractéristiques des techniques des fournitures utilisées ainsi que les modalités des travaux à réaliser.

Date limite de remise des offres : **Le 3 octobre 2019 à 12h**

Critères d'attribution des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Valeur technique **[50%]**

Prix énoncés dans la D.P.G.F. **[50%]**

Durée de validité des offres : 120 jours

Dossier à retirer :

Le dossier est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation www.achatpublic.com

Références : 2019.02

Attention, seules les entreprises ayant retiré le dossier en s'identifiant recevront les éventuelles modifications du DCE et les réponses aux éventuelles questions posées par les autres candidats par courriel.

Les entreprises qui téléchargent le DCE d'une manière anonyme ne recevront pas ces informations.

Réception des offres :

Transmission sur support papier : la transmission sur support papier n'est pas autorisée pour cette consultation.

Transmission électronique : seules les offres électroniques transmises par le biais du site www.achatpublic.com seront acceptées. L'entreprise qui répondra par voie électronique pourra transmettre une copie de sauvegarde de son offre sur une clé USB ou sur papier pour parer à toute éventualité de dysfonctionnement.

La copie de sauvegarde est la copie de l'intégralité des données constituant l'offre, transmise sur un autre support [CD-ROM, clé USB, support papier].

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli cacheté comportant les mentions suivantes :

- « Copie de sauvegarde » ;

- L'intitulé de la consultation ;

- Le nom ou dénomination du candidat.

Renseignements administratifs et techniques :

Service marchés publics, oletta@wanadoo.fr - MAIRIE D'OLETTA

20232 Oletta, Tel. 04.95.39.01.09

Maître d'oeuvre : Atelier d'Architecture Hervé GHIRLANDA,

4 bd Paoli - 20200 BASTIA, Tel. 04 95 30 00 60

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66 Fax : 04.95.32.88.55

26. Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 5 septembre 2019

Le pouvoir adjudicateur,

M. Le Maire d'Oletta.



AVIS DE MARCHÉ

PROCEDURE ADAPTEE/ENTITE ADJUDICATRICE

(MONTANT INFÉRIEUR À 443.000 € HT)

CCI2B/DC/2019.080

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet du marché :

Assistance à Maitrise d'Ouvrage en vue des travaux d'électrification des postes à quai du Port de Commerce de Bastia

Lieux de livraison : Port de Bastia

Type de marchés : service

Nomenclature Européenne CPV : 71 32 31 00 – 9 services de conception de réseaux d'énergie électrique

Caractéristiques principales : Il s'agit notamment de produire l'étude de faisabilité et de définitions de solutions concernant l'électrification des postes à quai en vue du raccordement des navires lors de leurs escales au Port de Commerce de Bastia. La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles L.1 à L.6 et, R.2113-2, R.2113-4, R.2113-5 et R.2113-6, R.2123-1, R.2123-4, R.2123-5 et R.2131-12.2° du Code de la Commande Publique.

Conformément à l'article R.2123-5 du Code de la Commande Publique, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, les candidats recevront un courrier de négociation par voie dématérialisée et devront soumettre leur réponse sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute Corse

(<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>).

Le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 (dix) jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

Mode de dévolution :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R.2113-1 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations. L'Entité Adjudicatrice a décidé de passer un marché comportant une tranche ferme et trois tranches optionnelles, dans le respect des dispositions des articles R.2113-4, R.2113-5 et R.2113-6 du Code de la Commande publique.

Tranche Ferme : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Tranche optionnelle 1 : Validation des documents de réalisation

Tranche optionnelle 2 : Suivi de la réalisation

Tranche optionnelle 3 : Réception des travaux

En effet, les acheteurs peuvent passer un marché comportant une tranche ferme et une ou plusieurs tranches optionnelles. Le marché définit la consistance, le prix ou ses modalités de détermination et les modalités d'exécution des prestations de chaque tranche.

Les prestations de la tranche ferme doivent constituer un ensemble cohérent ; il en est de même des prestations de chaque tranche optionnelle compte tenu des prestations de toutes les tranches antérieures.

Le délai limite de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux d'une tranche optionnelle court à compter du début d'exécution de la tranche ferme, et comme indiqué ci-dessous :

Tranche Optionnelle 1 : Délai limite de notification : 7 mois à compter du début d'exécution de la tranche ferme

Tranche Optionnelle 2 : Délai limite de notification : 11 mois à compter du début d'exécution de la tranche ferme

Tranche Optionnelle 3 : Délai limite de notification : 23 mois à compter du début d'exécution de la tranche ferme.

En cas d'absence de décision d'affermissement de la tranche conditionnelle, le titulaire du marché sera dégagé de toute obligation et le marché sera considéré comme achevé.

Le titulaire du présent marché ne percevra aucune indemnité de dédit en cas de non affermissement de la tranche conditionnelle.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique

* Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

* Crédits ouverts aux sections : 120

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute Corse (<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur réponse sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute Corse

(<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>)

.../...

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

L'ensemble des pièces administratives, techniques et financières doivent être complétées, signées et retournées par le candidat sous peine d'irrecevabilité de leur offre.

Date limite de remise des offres : le 21 octobre 2019 à 10h.

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard de leurs :

- garanties et capacité économique et financières
- Capacités techniques et professionnelles
- Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- * Montant de la rémunération : 50 %
- * Délai d'exécution : 10 %
- * Valeur technique : 40 %

Le candidat remettra un mémoire technique qui précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

- La méthodologie adoptée pour chacune des phases d'études
- Moyens humains et matériels dédiés aux études

Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2019.080

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la commande publique

Tél : 04.95.54.44.38/ 04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques : sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute Corse (<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>).

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

* Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24 septembre 2019



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval, BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Prestations de prévisions et d'observations de données météorologiques pour les besoins de la CDC

Numéro de référence : 2019-CdC-0318

Date limite de remise des offres : 22/11/2019 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/09/2019

COMMUNE DE RIVENTOSA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE (Révision N°1) 2ème insertion

Par arrêté N°2019-09 du 26 août 2019, le Maire de la Commune de Riventosa a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision de la carte communale sur l'ensemble du territoire de RIVENTOSA, pour une durée de 31 jours :

* du 24 septembre au 24 octobre 2019.

M. Jean-Philippe VINCIGUERRA a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Bastia.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Riventosa le public les jours et horaires suivants :

- * le mardi 24 septembre 2019 de 9h30 à 12h00
- * le jeudi 3 octobre 2019 de 9H30 à 12h00
- * le mardi 15 octobre 2019 de 9H30 à 12H00
- * le jeudi 24 octobre 2019 de 9H30 à 12H00

Le dossier de projet carte communale et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Riventosa pendant trente et un jours consécutifs. Ils seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, les mardi, jeudi et vendredi matin de 09h30 à 12h00, ainsi que sur un registre dématérialisé à l'adresse www.registredematernalise.fr/1576 qui sera mis à la disposition du public durant le déroulement de l'enquête publique.

Les pièces du dossier seront en téléchargement et il sera possible de déposer des observations directement sur le registre dématérialisé.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Riventosa
Rue Saint-Antoine
20250 Riventosa
Téléphone : 04 95 47 01 81
mairie.riventosa@wanadoo.fr

Pour Insertion, Le Maire, M. Marcel CESARI.



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Location de fontaines à bonbonnes, acquisition de fontaines réseau et achat de consommables associés aux fontaines pour les besoins des services de la Collectivité de Corse [4 lots]

Numéro de référence : 2019-IDGM-0234

Date limite de remise des offres : 25 octobre 2019 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23 septembre 2019

DERNIERE MINUTE

AIR FRET SERVICE

SARL au capital de 45.734,71 Euros

Siège social :

Aéroport de Campo Dell'Oro

20090 Ajaccio

331 384 966 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/08/2019 et du procès-verbal de la gérance en date du 17/09/2019, le capital social a été réduit d'une somme de 9.146,94 Euros, pour être ramené de 45.734,71 Euros à 36.587,77 Euros par voie de rachat et annulation de 600 parts sociales appartenant à certains associés.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL .../...

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à quarante-cinq mille sept cent trente-quatre euros et soixante et onze centimes [45.734,71 Euros]."

Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à Trente Six Mille Cinq Cent Quatre Vingt Sept Euros et Soixante Dix Sept Centimes [36.587,77 Euros]."

Pour avis, La Gérance

DELTA CONSTRUCTION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 200 euros

Siège social : 9 Rue Monseigneur Rigo

20200 Bastia-841 543 606 RCS Bastia

ERRATUM

Dans l'annonce parue dans l'édition du 14 juin 2019 n°6773, l'adresse du nouveau siège social est : La Cigalière - Commune de ZONZA - 20144 - SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO et non La Cigalière - 20144 - SAINTE LUICE DE PORTO VECCHIO.

POUR AVIS, Le Président.



AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio du 19 septembre 2019, enregistré Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AJACCIO, le 19 septembre 2019, dossier 2019 00032479, référence 2A04P31 2019 A 01346, La Société SARL MARYLINE BEAUTE, SARL au capital de 292000 €, dont le siège est à AJACCIO [20090], résidence Premier consul Quartier Candia, identifiée au SIREN sous le numéro 401722186 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, A CÉDÉ à la Société FC, SAS à associé unique, au capital de 50.000 euros, dont le siège est sis Chemin du Finosello, Rocade Centre Commercial Carrefour, 20000 AJACCIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 851 763 292, Un fonds de commerce de parfumerie, exploité à AJACCIO [20190], centre commercial Carrefour, chemin du Finosello, 20090 AJACCIO, lui appartenant, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 401722186, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés ; Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à AJACCIO [20190], centre commercial Carrefour, chemin du Finosello, 20090 AJACCIO, où le fonds est exploité, ainsi que le droit au renouvellement du Bail ; Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation ; le droit au numéro de téléphone du fonds et à l'adresse internet; et plus généralement, tous les éléments corporels et incorporels composant ledit fonds et nécessaires à son exploitation. La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE DEUX CENT TRENTE-NEUF EUROS [478.239 €] s'appliquant aux éléments incorporels pour 395.356,47 € et aux éléments corporels pour 82.432,53 €. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 19 septembre 2019.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, à l'adresse du séquestre Me Edouard BAFFERT, 3 boulevard de Louvain, 13006 MARSEILLE.

Pour avis,

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par L'indivision MATTEI, (représentée par Madame VELA née MATTEI, Monsieur Lucien MATTEI, et Monsieur Jean-Pierre MATTEI), à la SARL "Hôtel-Restaurant-Bar Les Iles" domiciliée à Macinaggio 20248 ROGLIANO suivant acte sous seing privé en date du 30.04.1982, enregistré le 01/06/1982 à Bastia Folio n°60 Bordereau 261/8, modifié le 17/06/1982 (enregistré le 08/07/1982 Folio n°68 Bordereau 328/13), du fonds de commerce d'Hôtel Restaurant sis à Macinaggio, a pris fin le 02/01/2019 par la résiliation résultant d'un acte sous seing privé en date du 02/01/2019 enregistré le 24/09/2019, dossier 2019 00033806, référence 2B04P31 2019 A 01514.

Pour unique publication - Le locataire-gérant.

ICN : Annonces légales
Fax : 04 95 32 02 38

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 mars 2018, Monsieur Jean Baptiste Laurent TERRAMORSI, en son vivant Retraité, demeurant à VESCOVATO [20215] Village, né à Bastia [20200], le 15 mars 1927, Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, de nationalité française, Résident au sens de la réglementation fiscale, décédé à Bastia [20200] Maison Notre Dame, Boulevard Benoîte Danesi, le 20 avril 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 16 septembre 2019, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Antoine GRIMALDI, notaire à Bastia [20200] 2, rue Chanoine Colombani, référence CRPCEN : 20024, dans le mois suivant la réception par le Greffe du Tribunal de grande instance de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date du 9 septembre 2019, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'ajaccio, le 17 septembre 2019, Dossier 2019 00032113, référence 2A04P31 2019 A 01336,

La Société PRESSING ECOLOGIQUE CORSE, Société à responsabilité limitée à associée unique, au sigle PRESS-ECO, ayant son siège social sis route de Bastellicca, 20136 BOCOGLANO, inscrite au RCS d'ajaccio sous le n°531 313 153, représentée par son gérant en exercice Madame Carine, Roselyne AROLDI, née ALLARD, A CEDE à la Société JUCE PRESSING, Société à responsabilité limitée à associée unique, ayant son siège social situé à av. Maréchal Juin, Rés. Candia, Bât. 2A, 20090 AJACCIO, inscrite au RCS d'ajaccio sous le n°819 449 943, prise en la personne de son représentant légal, Madame Céline CERATI, Un fonds de commerce de pressing, connu sous l'enseigne « PRESSING ECOLOGIQUE CORSE », sis et exploité au Centre commercial Carrefour, Chemin de Finosello, à Ajaccio [20090], identifié sous le numéro SIRET 531 313 153 00011.

PRIX : 155.000 Euros

La prise de possession et le transfert de propriété ont été fixés au 1er septembre 2019.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de Me Stéphanie LAURENT, avocat au barreau d'ajaccio, domiciliée Corsacci, 20136 BOCOGLANO.

Pour avis,

**TIRAGE
AU SORT!***

* Possibilité de gagner des cadeaux de qualité
voir page 4 les conditions de participation



Enquête Lecteurs 2019

Chère Lectrice, Cher Lecteur,

ICN Informateur Corse Nouvelle souhaite connaître et être au plus près de vos aspirations, de vos centres d'intérêts et de votre confort de lecture.

Pour cela, nous avons besoin de recueillir votre opinion concernant le fond et la forme du journal.

Chacune des réponses apportées à ce questionnaire permettra de faire évoluer notre hebdomadaire vers ce que vous en attendez le plus... *Merci d'avance de nous apporter votre contribution.*

Cari lettori è amichi,

ICN Informateur Corse Nouvelle vularia cunosce e voscie aspirazione, i vosci intaressi è u vosciu cunfortu di littura pà esse ne à u più vicinu.

Per què, avemu bisognu di sapè u vosciu parè cuncinendu u fondu è a forma di u ghjurnale.

Ognuna di e risposte ch'è daretu à 'ssu quistiunariu ci permetterà di fà cambià u nostru settimanale ver' di ciò ch'è ne aspittate... Vi ringraziamu in avanza per a voscia cuntribuzione.



A RETOURNER

ICN CORSICAPRESS EDITIONS - BP 30059 - 20179 AJACCIO CEDEX 1

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

CAHIER SPÉCIAL ENQUÊTE LECTEURS

ENCART DE 4 PAGES À DÉTACHER

Le journal

1. Je lis ICN Informateur Corse Nouvelle depuis :

- Plus de 5 ans
- 3 ans
- 2 ans
- 1 an

2. Je lis ICN Informateur Corse Nouvelle :

- Entièrement
- Partiellement

3. Je trouve la présentation graphique :

a. De la 1^{ère} page

- Très satisfaisante
- Satisfaisante
- Peu satisfaisante
- Pas du tout satisfaisante

b. Des rubriques

- Très satisfaisante
- Satisfaisante
- Peu satisfaisante
- Pas du tout satisfaisante

c. Des "Annonces légales"

- Très satisfaisante
- Satisfaisante
- Peu satisfaisante
- Pas du tout satisfaisante

4. Je trouve la présentation graphique

a. Moderne ou dépassée

- Très moderne
- Moderne
- Peu moderne et dépassée
- Pas du tout moderne

b. Agréable

- Très agréable
- Agréable
- Peu agréable
- Pas du tout agréable

c. Claire

- Très claire
- Claire
- Peu claire
- Pas du tout claire

Son contenu rédactionnel

5. Je trouve le choix des sujets :

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Peu satisfaisant
- Pas du tout satisfaisant

6. Je trouve le contenu des articles :

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Peu satisfaisant
- Pas du tout satisfaisant

7. Je trouve que le style est :

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Peu satisfaisant
- Pas du tout satisfaisant

8. Je trouve que la pertinence des informations est :

- Très satisfaisante
- Satisfaisante
- Peu satisfaisante
- Pas du tout satisfaisante

9. Je lis les rubriques suivantes :

a. La page édito

- Toujours
- Parfois
- Jamais

b. La page upinion

- Toujours
- Parfois
- Jamais

c. A settimana Corsa

- Toujours
- Parfois
- Jamais

d. En bref et en chiffres

- Toujours
- Parfois
- Jamais

e. Isula surella

- Toujours
- Parfois
- Jamais

f. La page littéraire de Jacques Fusina

- Toujours
- Parfois
- Jamais

g. Les interviews ou portraits

- Toujours
- Parfois
- Jamais

h. Les interviews littéraires de Dominique PIETRI

- Toujours
- Parfois
- Jamais

Son service Annonces Légales

10. Je trouve la qualité du service des Annonces Légales :

- Très satisfaisante
- Satisfaisante
- Peu satisfaisante
- Pas du tout satisfaisante

11. Je trouve la présentation des Annonces légales :

- Très satisfaisante
- Satisfaisante
- Peu satisfaisante
- Pas du tout satisfaisante

12. Je trouve l'organisation des Annonces Légales dans le journal :

- Très satisfaisante
- Satisfaisante
- Peu satisfaisante
- Pas du tout satisfaisante

13. Vos remarques à propos des Annonces Légales :

.....
.....
.....

14. Si vous avez été annonceur, notre réactivité est-elle satisfaisante ?

- Oui Non
- Autres observations :

.....
.....
.....



Son utilité intellectuelle et pratique

15. Je suggère à des personnes la lecture d'un article ou rubrique de notre journal :

- Toujours Souvent
- Parfois
- Jamais

16. J'aimerais voir se développer la/les rubrique(s) :

- Des articles en langue corse
- Des pages avec de multiples brèves...
- Un sujet d'entreprise (vie économique, préservation de l'environnement...)
- Un portrait (figure du monde politique, économique, social, culturel, sportif...)
- Un article statistique
- Un agenda plus fourni de la "Vie insulaire"
- Autres (précisez votre choix) ou vos propositions :

17. Certains articles peuvent me conduire ou m'ont conduit à modifier mon opinion :

- Oui
- Non

18. Votre appréciation globale pour l'ensemble de notre journal :

- Très satisfaisante
- Satisfaisante
- Peu satisfaisante
- Pas du tout satisfaisante

19. Chaque numéro vous donne envie de lire le prochain numéro ?

- Oui
- Non
- Si non, pourquoi ?

20. Lisez-vous d'autres journaux, magazines ou publications :

- Oui
- Non
- Si oui, pouvez-vous citer au moins deux titres ? :

21. Quels sont à vos yeux les points forts de ICN Informateur Corse Nouvelle ?

22. Qu'est-ce qui selon vous fait la force de ICN Informateur Corse Nouvelle par rapport à d'autres publications insulaires ?

- Le traitement approfondi de certains sujet ?
- Une information exhaustive ?
- La place laissée à toutes les opinions ?
- Autres (à définir)

23. Quels sont à votre avis les insuffisances de ICN Informateur Corse Nouvelle ?

24. Vos remarques & suggestions libres :





Lecteurs qui êtes-vous ?

J'habite en :

- Haute-Corse
- Corse-du-Sud
- Dans un autre département
- Hors de France (indiquez le pays) :

Votre âge :

- 18-24 ans
- 25-34 ans
- 35-44 ans
- 45-54 ans
- 55-64 ans
- 65 ans et plus

Votre statut :

- Cadre supérieur
- Cadre moyen
- Agent de maîtrise
- Employé
- Retraité
- Dirigeant
- Elu de collectivité, municipalité, canton
- Autres (A définir)
-
-
-



Pour vous remercier du temps consacré aux réponses à notre enquête 2019, si vous complétez les informations suivantes du questionnaire facultatif, vous pourrez bénéficier d'un tirage au sort avec attribution de cadeaux de qualité...

Nom : Prénom :

Société / Collectivité :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code Postal : Ville :

Mail : Téléphone (facultatif) :

A RETOURNER

ICN CORSICAPRESS EDITIONS - BP 30059 - 20179 AJACCIO CEDEX 1

SANTÉ/POLITIQUE

Plaidoyer pour un Pet Scan

Le 18 septembre dernier, Jean-Jacques Panunzi, sénateur de la Corse du Sud, a interpellé par courrier Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, à propos de « l'impérieuse nécessité » de l'implantation d'un Pet Scan en Corse. On dénombre chaque année environ 26 000 déplacements médicaux entre la Corse et le continent, dont 60% sont motivés par des affections de longue durée. Le coût annuel de ces flux sanitaires est estimé à 30 M€. Et si, en matière d'imagerie médicale, l'île apparaît aujourd'hui comme une des régions les mieux dotées, avec 7 scanners et 6 IRM, elle ne dispose pas en revanche d'unité de tomoscintigraphie par émission de positons, ou Pet Scan, qui permet une plus grande précision dans la détection d'une tumeur cancéreuse et/ou des métastases, et dans le suivi de leur évolution. La moyenne nationale d'équipement est d'une unité pour environ 400 000 habitants. En Paca, où on en dénombre déjà 14, le Projet régional de santé prévoit l'implantation de nouveaux appareils d'imagerie dans les établissements de la région, et 4 autres Pet Scans ont été autorisés, indiquait cet été l'Agence régionale de santé (Ars) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le but de « faciliter l'accès à ces outils de diagnostic en augmentant le nombre d'appareils disponibles et en implantant des équipements dans des zones insuffisamment équipées ». Tant il est vrai que « L'imagerie est devenue un enjeu majeur pour notre système de santé : la rapidité du diagnostic et la précision de la réponse donnée, sont aujourd'hui déterminantes pour assurer la pertinence des soins et la qualité des prises en charge ». Dans son rapport d'activité 2015, l'Ars de Corse indiquait déjà qu'une étude faisabilité pour l'implantation d'un Pet Scan était « en cours ». Le besoin en examens Pet Scan pour la Corse, évalué en 2015 à 2 000 examens par an pour la Corse, pourrait sur la base des évolutions constatées sur l'ensemble du territoire national, atteindre les 8 000 par an. Mais, précise l'Ars de Corse dans le Schéma régional de santé (SRS) 2018-2023, l'implantation d'un Pet Scan dans l'île se heurte à une difficulté induite par l'insularité : celle d'un approvisionnement rapide en 18 FDG, produit le plus couramment injecté (95% des examens pratiqués en France) pour obtenir une image contrastée. Le produit a en effet une demi-vie courte (110 minutes) alors que les délais de livraison du produit dans l'île sont évalués entre 4 à 6 heures. L'implantation d'un Pet Scan dans l'île supposerait donc également celle d'un cyclotron (accélérateur de particules) à usage médical pour produire sur place le 18 FDG - on en dénombrait une vingtaine en France (métropole et Dom/Tom) en 2016. Ce qui change un peu la donne : implanter à la fois Pet Scan et cyclotron « est un projet complexe et ambitieux qui nécessite un complément d'expertise, notamment sur les volets pharmaceutiques et ressources humaines, afin de trouver la solution la plus efficace et la plus pérenne au bénéfice de la population insulaire en prenant en compte la soutenabilité financière de ce projet » indique le SRS 2018-2023. Le sénateur de la Corse-du-Sud, a pour sa part demandé à Agnès Buzyn de saisir l'Inspection générale des affaires sociales « pour produire un rapport d'expertise en mesure de préparer la concrétisation de ce projet crucial qui permettra à la Corse de disposer d'un équipement médical fondamental qui existe dans toutes les autres régions métropolitaines. » ■ PMP



Photo Creative Commons

DÉCHETS MÉDICAUX À RISQUES INFECTIEUX

Signature d'une charte d'engagement

Selon le ministère de la Santé et des Solidarités, chaque année, en France, près de 2 millions de personnes utilisent à leur domicile des produits perforants (aiguilles, seringues, lancettes, stylos, cathéters) dans le cadre de leur traitement médical. Les déchets issus de leur utilisation entrent dans la catégorie des déchets d'activités de soins à risques infectieux (Dasri). Il est donc nécessaire que ces déchets fassent l'objet d'une gestion rigoureuse, en particulier pour éviter d'exposer les personnels du ramassage ou des centres de tri à des risques d'accident, notamment des accidents d'exposition au sang, en faisant en sorte qu'ils ne soient jetés dans le circuit des ordures ménagères. L'éco-organisme national Dastri collecte et traite les Dasri perforants des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests de diagnostic des maladies infectieuses transmissibles. La filière s'appuie sur la distribution gratuite de boîtes à aiguilles par les 21 500 pharmacies d'officine de métropole et d'outremer et sur un réseau de quelque 18 000 points de collecte en apport volontaire. Le taux de collecte varie cela dit sensiblement selon les territoires. Ainsi en Corse, s'il a progressé, il ne s'élève pour l'heure qu'à 48% pour une moyenne nationale de 83%. Pour l'intensifier, une charte d'engagement a été signée, le 23 septembre dernier à Ajaccio, entre l'éco-organisme et différents acteurs de la santé ou représentants de patients utilisateurs de produits perforants. ■ AN

5

Les chiffres de la semaine

millions d'euros : le château fort génois d'Algajola, construit en 1531 et classé à l'inventaire des monuments historiques depuis 1965, a été mis à la vente via l'agence Sotheby's international. L'Office foncier de la Corse examine la possibilité de l'acquérir pour le restituer à la collectivité locale.

14%

Les chiffres de la semaine

des garçons et 6% des filles de 15 ans exercent une activité physique modérée à intense tous les jours. Alors que l'OMS recommande aux 5-17 ans de pratiquer 60 minutes d'activité physique par jour, seul 1 enfant sur 2 atteint ce niveau en France aujourd'hui.

70

Les chiffres de la semaine

participants répartis en 14 équipes de 5 personnes et 36 heures pour créer des solutions innovantes autour de l'économie circulaire : le Hackathon de l'économie circulaire, organisé par l'association émah et l'Ademe se tiendra au Centre culturel Alb'Oru à Bastia du 16 au 18 octobre.

POLITIQUE/MUNICIPALES

Ville d'Ajaccio, des mouvements...



Photo Marion Patris de Breuil

La campagne en vue des élections municipales est ouverte, ce qui a parfois pour conséquence de voir certains alliés politiques d'hier prendre la clé des champs, pour ne plus défendre, désormais, que leur seul pré carré. Ces déclarations d'indépendance ne vont pas sans entraîner des mouvements. Peut-être d'humeur, qui sait? Mais surtout des mouvements au sein des équipes municipales voire intercommunales encore en place. Le 23 septembre dernier, François Filoni, adjoint au maire d'Ajaccio délégué à la propreté urbaine et à la police municipale a annoncé son intention de se présenter sous sa propre bannière. «*J'ai travaillé pendant 5 ans loyalement, mais aujourd'hui vient le temps du renouvellement*» a notamment déclaré sur France 3 Corse Via Stella celui qui, à 62 ans, n'en est ni à sa première candidature ni à sa première rupture politique. Élu sur la liste de Simon Renucci à l'issue des municipales de 2001 puis entré en dissidence en 2008 pour conduire une liste face au maire sortant en 2008 (5,23% au 1^{er} tour); à nouveau tête de liste malheureux (2,56% des suffrages au 1^{er} tour) aux municipales de 2014, il s'était finalement rallié à la cause de Laurent Marcangeli pour l'élection municipale partielle des 25 février et 1^{er} mars 2015. D'ores et déjà, François Filoni s'est doté d'un site internet dont la page d'accueil proclame que «*Ajaccio change de visage avec François Filoni*». Ne lui reste plus qu'à en remplir les rubriques «*Qui sommes-nous?*» et «*Programme*». Reste que le jour même de l'annonce de sa décision de briguer la mairie sous sa propre bannière, le cabinet du maire d'Ajaccio et président de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien a immédiatement «*pris acte*» de sa candidature ... «*et par conséquent, de son départ de la majorité municipale*». La responsabilité de la propreté urbaine a donc été confiée à Charles Voglimacci, tandis que la délégation de la police municipale a été attribuée à Jacques Billard. Quant aux «*attributions de M. Filoni à la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien*» (vice-président en charge des déchets et de la collecte), «*le périmètre de ses responsabilités est révisé afin de tenir compte de sa récente et nouvelle prise de position en matière de politique de traitement des déchets*» a fait savoir le cabinet de Laurent Marcangeli, non sans ajouter: «*Il conservera, s'il le juge opportun, son poste de vice-président de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien et les conditions matérielles qui l'accompagnent*». ■ EM

UNIVERSITÉ

L'IAE fait peau neuve

La rentrée 2019 a vu l'Institut d'administration des entreprises (IAE), composante pédagogique de l'Université de Corse, opérer une mue en devenant l'École de management et d'économie (EME). Tout en poursuivant les objectifs précédemment fixés (apporter aux étudiants un socle de connaissances fondamentales en management, les préparer aux fonctions d'encadrement et de direction d'entreprises, d'organisations ou d'institutions publiques ou privées) l'EME-IAE entend proposer une offre de formation plus étoffée et une plus grande ouverture à l'international. La filière d'économie et de gestion, jusqu'alors rattachée à l'UFR de droit de l'Université de Corse, intègre l'EME-IAE, qui proposera ainsi des formations dès la première année de licence et jusqu'à la deuxième année de Master. Cette nouvelle offre répond aux exigences de création de diplômés sur cinq ans portées par le réseau IAE France, qui regroupe 35 Instituts d'administration des entreprises, elle correspond également à une stratégie de l'Université de Corse pour accroître la cohérence de ses parcours d'enseignement et permet d'accueillir plus de 300 étudiants à la rentrée 2019, soit un effectif quasiment doublé par rapport à l'an dernier. Sept formations sont proposées, allant de l'économie appliquée aux métiers du tourisme, en passant par le management, les ressources humaines et le marketing. Par ailleurs, si jusqu'alors, moins de 10% des étudiants de l'IAE de Corse optaient pour une expérience internationale sur la base du volontariat, l'EME-IAE met en place «*une césure à l'international*» (stage ou séjour d'études) obligatoire pour l'obtention d'un diplôme en vue de permettre aux étudiants d'acquérir une expérience à l'étranger en occupant une fonction en entreprise ou en administration, ou bien en réalisant une formation. ■ AN

4,6

Les chiffres de la semaine

Md€/an de TVA sur les taxes environnementales sur l'énergie; une «*taxe sur la taxe*» que dénonce l'UFC-Que Choisir qui, via une pétition, demande aux députés et sénateurs, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020, de supprimer l'assujettissement à la TVA des taxes et contributions.

39,4

Les chiffres de la semaine

Md€: l'épargne brute des collectivités locales serait en hausse de 8,5% selon la dernière note de conjoncture sur les finances locales de la Banque Postale qui attribue ce résultat d'ensemble à une maîtrise confirmée des dépenses de fonctionnement et une augmentation des recettes de fonctionnement

640 000

Les chiffres de la semaine

entrées comptabilisées dans les salles de cinémas en Corse pour l'année 2018, indique le Centre national du cinéma et de l'image animée. Au cours de l'année dernière, les Corses sont allés en moyenne 2 fois au cinéma, avec un taux d'occupation des fauteuils de 17%.



D'après photo DR - Touteurope.com

LES RÉGIONS ET L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne se compose de 28 Etats membres, eux-mêmes divisés en 281 régions. Des territoires qui présentent de grandes différences en termes de développement économique et social. Pour limiter ces disparités, l'UE dispose d'une politique régionale, également appelée «politique de cohésion», qui compte pour un tiers du budget européen total.

Façonné par l'histoire, chaque pays de l'UE a un découpage administratif qui lui est propre. Ceux-ci peuvent être marqués par une forte centralisation, ou au contraire par un important fédéralisme, en passant par une multitude de systèmes intermédiaires.

En fonction des compétences qui leur sont dévolues par l'État auxquelles elles appartiennent, les collectivités territoriales (en France les communes, départements, régions, outre-mer...) mettent ainsi en œuvre un certain nombre de politiques publiques. Et certaines d'entre elles, comme les régions en France, assurent la gestion des fonds de la politique européenne de cohésion, qui finance une variété de projets dans toute l'Europe.

Au total, au sein des 28 États membres de l'Union européenne, on compte 281 régions (d'après la classification statistique NUTS 2 effectuée par Eurostat, qui sert de cadre de référence pour les politiques régionales). Ces dernières affichent d'importantes différences en termes de taille, de population et, bien sûr, de développement économique et social.

Certaines régions sont immenses, comme par exemple la Laponie en Finlande, Castille-et-Léon en Espagne ou encore le Norrbotten en Suède, proches toutes trois des 100 000 km². D'autres à l'inverse, en raison d'un découpage administratif particulier, se confondent avec une métropole, comme Berlin et Hambourg en Allemagne, ou Londres au Royaume-Uni. De la même manière, la densité de population varie fortement d'un territoire à l'autre. Alors que certaines régions des pays scandinaves ou encore d'Espagne sont faiblement habitées, d'autres où figurent de grandes agglomérations sont nettement plus peuplées.

S'agissant du niveau de développement économique, le PIB par habitant est le plus élevé dans les régions du Grand-Londres, au Luxembourg, à Hambourg et dans la région de Bruxelles-Capitale (données : Commission européenne). A l'autre extrémité du «clas-

sement» figurent le Severozapaden (au nord-ouest de la Bulgarie) et Mayotte.

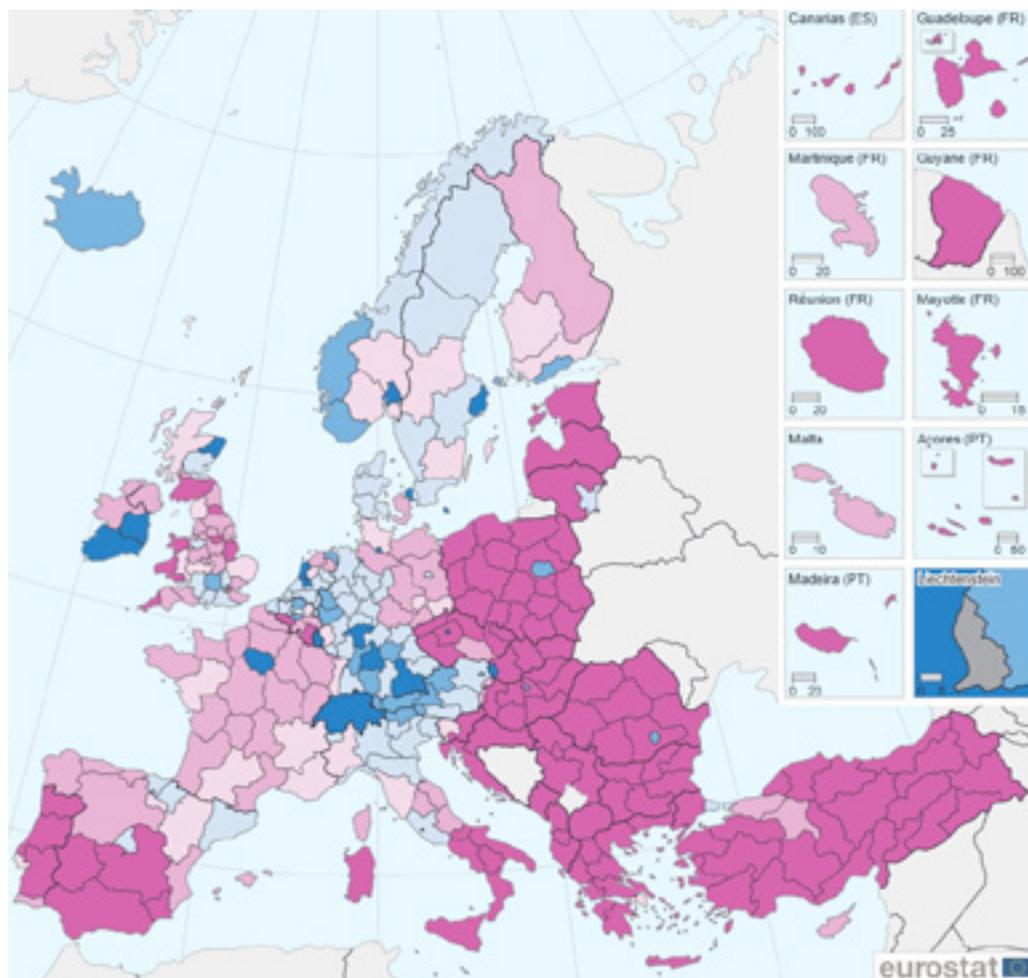
MONTÉE EN PUISSANCE PROGRESSIVE

La nécessité de bâtir puis de développer une politique régionale européenne s'est progressivement imposée aux États membres. Aux premières heures de la construction européenne, elle est quasi-inexistante, même si les pays fondateurs s'engagent, dans le préambule du traité de Rome de 1957, «à renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisés».

De fait, les premiers membres de la Communauté économique européenne étant de niveau de développement comparables, les écarts de richesse entre les territoires européens sont à l'origine plutôt faibles. La donne change au tournant des années 1970 avec les nouvelles adhésions et le choc pétrolier, qui vont inciter les Européens à mettre sur pied une «politique de cohésion». Celle-ci redistribue une partie du budget de la communauté aux régions en retard de développement, à travers le financement de projets locaux notamment.

Alors que les premiers fonds régionaux sont lancés à partir de 1975, les entrées successives de la Grèce (1981) puis de l'Espagne et du Portugal (1986) renforcent le poids d'une telle politique. Et dès 1994, la politique régionale représente le tiers du budget global de l'UE. Le grand élargissement de 2004 puis les adhésions suivantes de 2007 et 2013 confirment l'importance de la politique de cohésion. En intégrant 13 nouveaux pays, l'UE voit en effet sa population augmenter de 20 %, alors que son PIB, lui, ne progresse que de 5 %. Le PIB par habitant de ces pays est alors souvent largement inférieur à la moyenne de celui de l'Europe des 15.

CARTE DES RÉGIONS EUROPÉENNES



En bleu apparaissent les régions au PIB par habitant le plus élevé. En mauve apparaissent celles au PIB par habitant le plus faible.

N.B : certains des pays présentés sur la carte, comme la Turquie, ne sont pas membres de l'UE -

Source : Eurostat (2019)

FONCTIONNEMENT DE LA POLITIQUE DE COHÉSION

La politique de cohésion est régie selon plusieurs grands principes. Parmi ces derniers, le fait de fonctionner sur une programmation pluriannuelle de 7 ans, de concentrer les fonds sur certains objectifs prioritaires, ou encore de compléter les fonds européens par un cofinancement national. La part de ce dernier dépend du PIB par habitant de chaque région.

L'UE distingue ainsi trois catégories de régions. Les «plus développées» ont un PIB par habitant supérieur à 90% de la moyenne européenne. Les «intermédiaires» se situent entre 75 et 90% de la moyenne européenne. Et les «moins développées» ont un revenu inférieur à 75% de la moyenne de l'UE.

Pour la période 2014-2020, la politique de cohésion est organisée autour de trois axes majeurs: le soutien de la croissance et de l'emploi, la lutte contre le changement climatique et la dépendance énergétique et la lutte contre l'exclusion sociale.

Dit autrement, l'Union européenne cherche pour ces sept années à «promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive». Pour y parvenir, plusieurs objectifs chiffrés ont été émis, comme de porter à 75% la part des 20-64 ans en situation d'emploi, de consacrer 3% du PIB de l'UE à la recherche et au développement, ou encore de «sortir» 20 millions de personnes de la pauvreté ou de l'exclusion.

LES FONDS DE COHÉSION

Pour ce faire, plusieurs fonds régionaux - également appelés «fonds structurels» - existent. Ils apportent un soutien financier à des projets locaux ou transnationaux axés sur l'emploi, l'environnement ou encore l'innovation.

Le plus important, en volume, est le Fonds européen de développement régional [FEDER], doté à hauteur de 199 milliards d'euros pour la période 2014-2020. Suit le Fonds social européen [FSE], qui dispose d'une enveloppe de 84 milliards d'euros sur la même période. Puis vient le Fonds de cohésion, dont les budgets s'élèvent à 63 milliards d'euros, toujours pour la période 2014-2020. Notons

que l'ensemble des régions européennes sont éligibles au FEDER et au FSE, en fonction de leur niveau de développement économique. Tandis que le Fonds de cohésion est lui réservé aux régions dont le PIB par habitant est inférieur à 90% de la moyenne européenne.

A ces trois fonds de cohésion s'en ajoutent deux autres: le Fonds européen agricole pour le développement rural [FEADER] et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche [FEAMP]. Le FEADER particulièrement, dont l'enveloppe budgétaire s'élève à 99 milliards d'euros sur 7 ans, constitue le second pilier de la politique agricole commune [PAC], et n'est donc généralement pas comptabilisé au sein de la politique de cohésion.

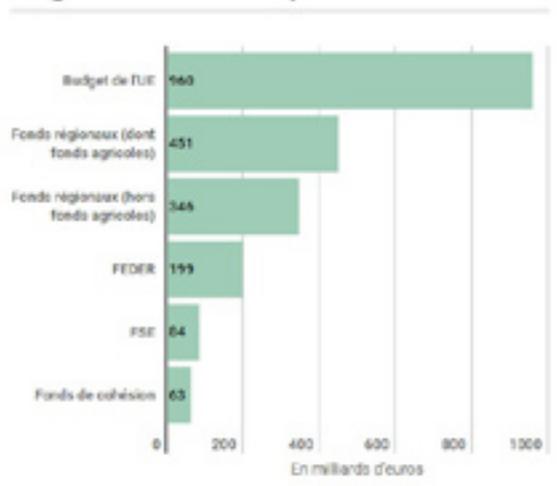
Sur le plan législatif enfin, le budget et l'utilisation des fonds structurels sont arrêtés par les États membres et le Parlement européen, après proposition de la Commission européenne. Par ailleurs, chaque État élabore un cadre de référence stratégique national ainsi qu'une liste de programmes opérationnels, que Bruxelles doit valider. La mise en œuvre de ces programmes revient ensuite aux États ou aux régions, selon les pays.

En volume, la Pologne est le pays qui reçoit le plus de crédits européens dans le cadre de la politique de cohésion: 86,1 milliards d'euros sur pour la période 2014-2020 en incluant le FEADER. Le pays devance largement l'Italie [44,7 milliards d'euros], l'Espagne [39,8 milliards d'euros] et la Roumanie [30,9 milliards d'euros]. Rapporté au PIB par habitant, les pays qui reçoivent le plus de fonds sont la Hongrie, la Pologne, les États baltes ou encore la République tchèque. Une répartition en accord avec la philosophie de la politique de cohésion, qui est de favoriser la convergence économique et sociale des États membres de l'UE.

DÉBATS ET PERSPECTIVES

La période 2014-2020 arrivant bientôt à son terme, la Commission européenne a présenté, en mai 2018, ses propositions pour la période suivante 2021-2027. Comme anticipé, l'exécutif européen prévoit une baisse des crédits réservés à la politique de cohésion de l'ordre de 6%. Une réduction qui s'explique par le départ

Montants des fonds régionaux européens



10 CHIFFRES CLÉS POUR COMPRENDRE LA POLITIQUE RÉGIONALE DE L'UE

Quel rôle joue l'Union européenne dans les régions ? Pour avoir en un clin d'œil un aperçu de la politique régionale de l'UE, découvrez nos 10 chiffres clés.

2e Devenue une politique majeure de l'UE avec l'Acte unique européen en 1986, la politique régionale, ou de cohésion, est le deuxième poste de dépenses de l'UE. Sur la période 2014-2020, elle représente 32 % du budget total de l'Union Européenne, soit près de 352 milliards d'euros. On la retrouve donc juste derrière la PAC, qui représente 38 % du budget en 2018.

3 C'est le nombre de fonds qui permettent la mise en oeuvre de la politique de cohésion : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds de cohésion. La France n'est cependant pas éligible à ce dernier, qui s'adresse uniquement aux États membres dont le revenu national brut (RNB) est inférieur à 90 % de la moyenne communautaire. A ces trois fonds, on peut en ajouter deux autres : le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), qui relèvent cependant de la PAC mais contribuent au développement régional. Ces cinq fonds constituent les Fonds structurels et d'investissement européens (FESI).

86,1 milliards Il s'agit de la somme perçue en euros par la Pologne entre 2014 et 2020 dans le cadre des fonds structurels et d'investissement européens (FESI). Ce pays se classe ainsi en tant que principal bénéficiaire de ce type de fonds.

27 milliards Il s'agit de la part en euros perçue par la France dans le cadre des fonds structurels et d'investissement européens entre 2014 et 2020. Le FEDER représente près d'un tiers de cette somme, dont 8,4 milliards d'euros sont consacrés à l'objectif «investissement pour la croissance et l'emploi», et 1,1 milliard d'euros à l'objectif «coopération territoriale européenne», qui promeut les initiatives de coopération transfrontalière, transnationale mais aussi interrégionale.

2 millions C'est le nombre de projets financés par les fonds structurels et d'investissement européens en 2016, ce qui illustre l'ampleur considérable de la politique de cohésion.

1,7 milliard C'est la part en euros perçue par la région Hauts-de-France en termes de FESI entre 2014 et 2020. En comparaison, l'Île-de-France n'a touché «que» 915 millions d'euros sur la même période. La répartition des enveloppes FEDER et FSE dépend en effet du PIB par habitant des régions, rapporté à la moyenne européenne. Il existe trois catégories différentes : les régions les moins développées [où le PIB par habitant est inférieur à 75% de la moyenne de l'UE], en transition [PIB/habitant entre 75 et 90% de la moyenne européenne], dont les Hauts-de-France font partie, et les plus développées [PIB/habitant supérieur à 90% de la moyenne de l'UE]. Des projets d'envergure ont ainsi été financés en Hauts-de-France avec l'aide de l'UE, comme le musée du Louvre-Lens ou la ligne de TER Calais-Dunkerque.

9 C'est le nombre de régions faisant partie intégrante de l'UE mais ne se trouvant pas sur le continent européen, appelées «ultrapériphériques». Parmi celles-ci, 6 sont françaises : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte, l'île de la Réunion et Saint-Martin, qui font quasiment toutes également partie de la catégorie des régions les moins développées ou qui s'en rapprochent. A ce titre, l'enveloppe perçue au titre des trois fonds de la politique de cohésion pour la période 2014-2020 s'élève à 13,8 milliards d'euros.

45% En temps de crise, sans la politique de cohésion, les investissements publics auraient enregistré une baisse de 45 % supplémentaires dans certains Etats membres tels que le Portugal, Chypre, l'Irlande, la Grèce, la Hongrie et la Roumanie, selon une étude de la Commission européenne.

12 milliards C'est l'estimation en euros du trou annuel que provoquerait le départ de l'Union européenne en cas de Brexit dans le budget total de l'UE. Une perte de ressources financières qui ne devrait pas être sans conséquences pour la politique de cohésion, comme l'illustre le dernier chiffre de cet article.

7% Anticipant la sortie du Royaume-Uni de l'UE et voulant soutenir d'autres priorités, la Commission européenne a proposé en mai 2018 une baisse de 7% des fonds alloués à la politique de cohésion, en vue de la négociation du cadre financier pluriannuel 2021-2027. Une proposition rejetée par beaucoup, notamment à l'Est, où les Etats membres dépendent fortement des fonds structurels, de même que par le Parlement européen en janvier 2019. ■ **Marianne LAZAROVICI**

7 pays, de faible superficie, ne sont pas divisés administrativement : Chypre, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte et la Slovaquie.

du Royaume-Uni de l'UE, qui va entraîner une baisse de plus de 10 milliards d'euros de contribution par an, ainsi que par la volonté des Européens d'agir dans de nouveaux domaines sans augmenter fortement le budget total de l'UE. Logiquement, cette diminution probable – elle doit être approuvée par les États membres et le Parlement européen – a suscité la critique de nombreux acteurs dépendant des fonds structurels européens.

S'agissant du fonctionnement de la politique régionale, la Commission européenne entend également le simplifier, à la fois dans sa structure et dans le suivi des financements. La fin de l'éligibilité des régions les plus riches était en outre évoquée, mais elle n'a pas été retenue. A l'inverse, les inégalités économiques et sociales pouvant exister au sein de ces régions les plus développées ont été prises en compte. A l'avenir, le calcul du niveau de richesse des régions européennes ne devrait donc plus se baser uniquement sur le PIB par habitant, mais également prendre en compte d'autres indicateurs, comme le taux de chômage.

Enfin, la Commission souhaite utiliser la politique de cohésion comme un moyen de contrôler le respect de l'État de droit par les États membres. De fait, certains pays comme la Pologne ou la Hongrie multiplient depuis plusieurs années des mesures liberticides contrevenant notamment à l'indépendance de la justice, sans que l'UE ne soit en mesure de leur imposer des sanctions. C'est pourquoi Bruxelles entend désormais conditionner l'octroi des fonds structurels européens au respect de l'État de droit. Un changement qui devra être approuvé par les États membres et le Parlement européen. ■

Jules LASTENNET

La sélection de la rédaction

Qui es-tu, Colomba?

Très librement inspiré d'un personnage réel, le personnage romanesque de Colomba, créé par Prosper Mérimée, a été perçu comme l'archétype de la « femme corse », détentrice et garante des codes et usages – voire des valeurs – de la société corse du XIXe siècle. Et le Colomba de Mérimée a sans aucun doute influé sur la perception de la Corse et des insulaires; celle qu'on pouvait en avoir de l'extérieur, comme celle que les Corses pouvaient avoir d'eux-mêmes. La frontière séparant l'archétype du stéréotype étant souvent ténue, la figure quasi-mythique de la jeune femme mi-vestale mi-érinye a été utilisée, galvaudée, parfois jusqu'à la caricature, pour ne plus évoquer bien souvent qu'une belle brune, non pas piquante mais explosive... Mais qui est donc cette Colomba, depuis si longtemps vouée au noir et corsetée dans les clichés? « *Mais qui se cache vraiment derrière cette figure ancestrale, figée... presque glacée?* » C'est la question à laquelle Pascale Neri et Marie-Jeanne Fragu ont entrepris d'apporter des éléments de réponse, en choisissant pour ce faire de « *dénouer le fil de l'histoire et la raconter autrement* ». En associant étroitement photographies (Pascale Neri) et textes (Marie-Jeanne Fragu), elles revisitent cette figure, décortiquent la gangue d'images toutes faites qui l'enserme, pour révéler la femme corse d'aujourd'hui, « *à travers ses différentes incarnations, pour explorer toutes les facettes de la vie, le bonheur comme l'adversité* » et célébrer « *la richesse de son empreinte méditerranéenne dont l'identité se construit à travers un héritage issu de valeurs et de traditions qui l'enracinent dans son île* ».

Du 1^{er} au 11 octobre. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr



Metamorphosis

A priori, les percussions contemporaines et le bandonéon appartiennent à deux univers musicaux parallèles. Mais en musique, les a priori se surmontent sinon toujours aisément, du moins de façon naturelle, spontanée. C'est pourquoi le percussionniste Philippe Biondi a souhaité les réunir, avec la complicité de Jean-Michel Giannelli, lui aussi percussionniste, et du bandonéoniste Daniele di Bonaventura. La métamorphose, le mouvement permanent sont au centre de ce spectacle qui s'appuie sur des improvisations à partir de textes musicaux déjà existants ainsi que sur des textes composés par chacun des trois protagonistes pour l'occasion, afin « d'opérer la transformation ». La partition, la mélodie, le rythme, sont un point de départ vers une destination que l'on découvre pas à pas.

Le 3 octobre, 20h30. Salle Cardiccia, Migliacciaru. Rens: 04 95 56 26 67 & www.centre.culturelanima.fr
Le 4 octobre, 20h30. Centre culturel L'Alb'Oru, Bastia. ☎ 04 95 47 47 05 & www.bastia.corsica



Le Retour d'Égypte – Escale à Ajaccio

Le 1^{er} octobre 1799, une flotille entre dans le golfe d' Ajaccio. Une felouque file à sa rencontre: « *D'où venez-vous?* », lance son capitaine, Roch Donzella, à l'adresse des hommes de la frégate Muiron. « *D'Égypte* », répond son amiral. « *D'Égypte? Avez-vous des nouvelles du général Bonaparte?* » Celui-ci se montre alors: « *Je vais bien* ». Il passera 7 jours à Ajaccio. C'est cette journée un peu particulière du retour de l'enfant prodige que, 220 ans plus tard la compagnie Le Thé à Trois invite à revivre, redécouvrir, à travers un spectacle déambulatoire mis en scène par Paul Grenier, dans le vieil Ajaccio, de la plage Saint-François à la Place Foch, en passant par l'église Sain-Érasme et, naturellement, par la Casa Bonaparte. Au fil de son parcours, le général laissera paraître son émotion à la vue de ses proches et fidèles – dont sa nourrice, Camilla Ilari – éclairé par quatre savants et artistes, encore bouleversés par leur séjour en Égypte (Monge, Vivant Denon, Berthollet, Parseval-Grandmaison). Sur des musiques d'Henri Tomasi, une reconstitution théâtrale pour tout public, voulue et produite par l'Office de tourisme du pays d' Ajaccio dans le cadre de la célébration du 250^e anniversaire de la naissance de Napoléon.

Le samedi 5 octobre, à partir de 17h. Départ à la plage Saint-François. ☎ 04 95 51 53 03 & www.ajaccio-tourisme.com



Arte Mare

Parallèlement à sa programmation méditerranéenne, Arte Mare invite chaque année à (re)découvrir le cinéma sous un angle thématique. Pour sa 37^e édition, le festival devient un « nid d'espions ». Qu'il vienne du froid ou soit en poste à la Havane; qu'il soit taupe, vamp ou Chevalier d'Eon; qu'il surgisse de derrière le rideau de fer ou se faufile dans les coulisses de l'Histoire, l'espion présente une intéressante et paradoxale caractéristique: c'est fou à quel point cette créature de l'ombre peut s'épanouir sous les sunlights! Objet de curiosité, voire de fantasmes, source d'inspiration pour les romanciers et cinéastes, il suscite aussi une réflexion sur ce que ses représentations disent de notre société. Outre des projections de films (avec bien sûr des classiques du genre espionnage) des expositions, des rencontres et causeries, il donnera donc lieu à un débat: « *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'espionnage... sans jamais oser le demander* ».

Du 5 au 12 octobre, théâtre municipal de Bastia. ☎ 04 95 34 98 00 & www.arte-mare.corsica





UNE EXPÉRIENCE UNIQUE

www.spascorse.com

06 73 54 19 19

**LE PLUS GRAND
SHOWROOM
EN CORSE**

CORSE PISCINE & SPAS

Zone Industrielle de Travo,
Face à la Base Aérienne 126,
20240 Ventiseri



AOP

MIEL DE CORSE

LE GOÛT DU MAQUIS

www.mieldecorse.com

